



**HAL**  
open science

## La voie entre Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) et Segodunum (Rodez, Aveyron) : lieux d'étape de la moyenne vallée de l'Hérault

Stéphane Claude Mauné

### ► To cite this version:

Stéphane Claude Mauné. La voie entre Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) et Segodunum (Rodez, Aveyron) : lieux d'étape de la moyenne vallée de l'Hérault. Gallia - Archéologie des Gaules, 2016, Stations routières en Gaule romaine, 73 (1), pp.219-251. 10.4000/gallia.596 . hal-01918625

**HAL Id: hal-01918625**

**<https://hal.science/hal-01918625>**

Submitted on 7 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# La voie entre Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) et Segodunum (Rodez, Aveyron)

## *Lieux d'étape de la moyenne vallée de l'Hérault*

Stéphane MAUNÉ

**Mots-clés.** Gaule Narbonnaise, Béziers, Lodève, Haut-Empire, relais routiers, voie romaine, transport, commerce, artisanat potier.

**Résumé.** Cet article se propose d'établir un bilan des recherches menées depuis plus de deux décennies sur la portion de la voie romaine de Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) à Segodunum (Rodez, Aveyron) située dans la moyenne vallée de l'Hérault et en particulier sur les lieux d'étape qui jalonnent cet itinéraire. Les enquêtes orales, les prospections pédestres et les fouilles archéologiques programmées et préventives effectuées sur cette petite portion de territoire de la province de Gaule Narbonnaise ont permis de rassembler une riche documentation. Celle-ci précise le tracé de la voie et montre que le trafic routier qui s'est développé, principalement pendant

le Haut-Empire, grâce à l'intensité des échanges entre littoral et Massif central, a entraîné la création de lieux d'étape sur quelques kilomètres. Des comparaisons avec d'autres établissements de bord de voie, en Narbonnaise, Aquitaine, Belgique, et également en Pannonie, sont proposées et indiquent le recours à un plan type, non systématique mais fréquent et présentant divers modules, qui semble apparaître à la fin de l'époque augustéenne et dont l'adoption est liée à sa grande fonctionnalité. À côté des ressources engendrées par le passage sur la voie, certains établissements développaient également des activités agricoles et/ou potières indiquant leur plurifonctionnalité.

### **The route between Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) and Segodunum (Rodez, Aveyron). Halting places of the Hérault Valley**

**Keywords.** Gallia Narbonensis, Béziers, Lodève, Early Empire, road stations, Roman road, transport, trade, potters.

**Abstract.** This article provides an overview of the research conducted for over two decades on the portion of the Roman road from Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) to Segodunum (Rodez, Aveyron) in the Hérault Valley, in particular the halting places dotted along this route. Interviews, pedestrian surveys, and programmed and preventive archaeological digs carried out on this small portion of the territory of Gallia Narbonensis have gathered a wealth of documentation. This has enabled the route to be traced, and shows that the volume of traffic, which developed mainly during the Early Empire due to the intensity of trade between

the coastline and the Massif Central, resulted in the creation of halting places over a stretch of several kilometres. Comparisons with other roadside facilities in Narbonne, Aquitaine, Belgium, and also in Pannonia, are proposed, indicating the deployment of a standard model. Its use was frequent if not systematic, and it included several different modules. It appears to have emerged at the end of the Augustan period and its adoption was associated with a high level of functionality. In addition to the resources generated by traffic on the route, certain establishments also developed agricultural activities and/or potteries, indicating their multi-functionality.

Translation: Anna NEMANIC

Les voies relient les hommes et les villes entre elles ; elles ont permis au commerce et à l'économie d'époque romaine le développement que l'on sait. Dans le *Satiricon*, l'affranchi Trimalcion ne cite-t-il pas le transport terrestre, avec le commerce des esclaves, comme le meilleur moyen de s'enrichir (Pétrone, *Satiricon*, 76) ? Les voies constituent également un enjeu stratégique et politique important pour un Empire en pleine expansion (Chevallier 1997 ; Castellvi *et al.* dir. 2008) : « La voie construit la colonisation » (Chouquer 2010, p. 111). Le rôle des voies romaines dans l'essor des agglomérations, souvent placées en situation de carrefour, est aussi un élément récurrent

des synthèses traitant des Gaules (par exemple Gros 2008b, p. 21-23 ; Ferdière 2011, p. 90-94). De même, la place tenue par le système que l'on désigne sous le terme de « *cursus publicus* », dans le bon fonctionnement de l'administration impériale est également mise en avant, tout comme l'importance des relais routiers, *mutationes* ou *mansiones*. Deux ouvrages récemment parus témoignent d'ailleurs de l'intérêt porté à cette question (Demougin, Navarro Caballero dir. 2014 ; France, Nelis-Clément dir. 2014).

Avec la parure monumentale des villes, les voies sont par ailleurs considérées comme l'un des signes les plus manifestes

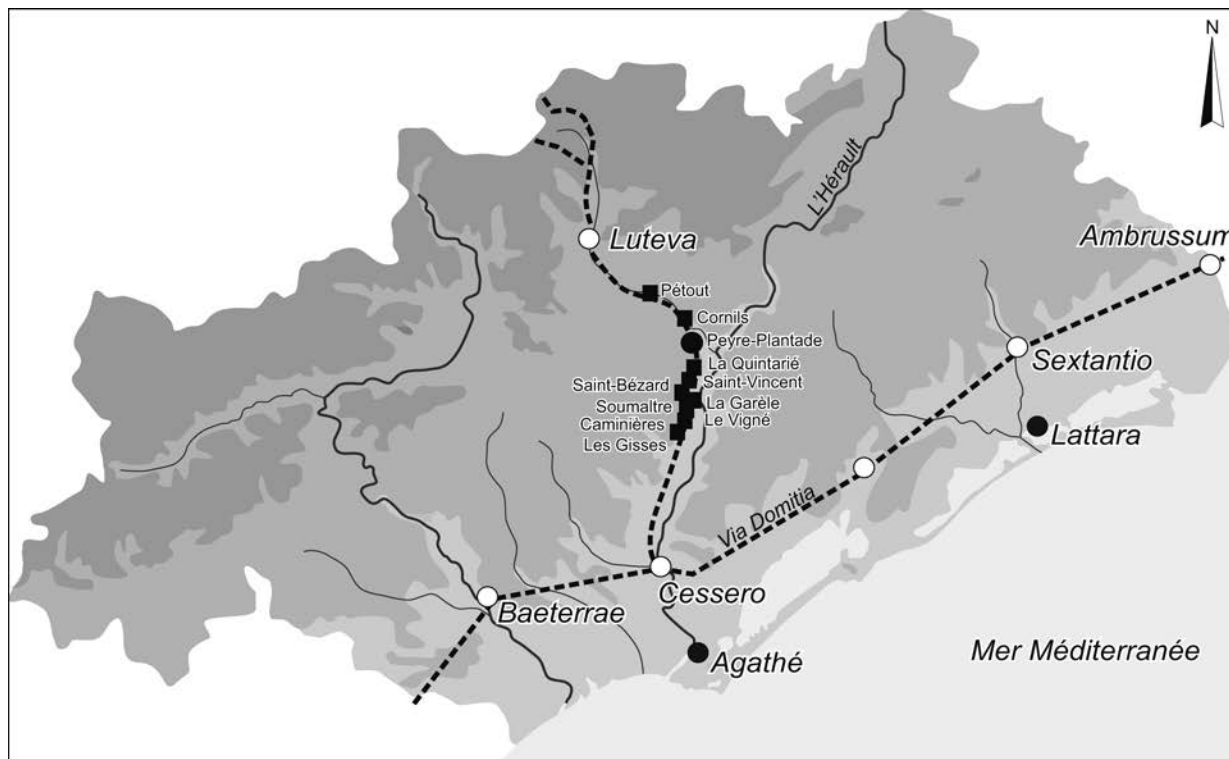


Fig. 1 – Tracé de la voie Cessero-Luteva et localisation des établissements cités dans le texte dans le département de l'Hérault (fond de carte : I. Bermond, MCC ; DAO : S. Mauné, CNRS).

de la romanisation. Ponts, milliaires, chaussées et relais officiels ont ainsi bénéficié d'une attention particulière de la part des archéologues (pour la Narbonnaise : Castellvi *et al.* 1997 ; Barruol *et al.* dir. 2011 ; pour les Hispanies : Sillières 1990). La question du tracé exact des voies, celle de leur statut, sans oublier l'étude de leurs relations avec les centuriations, constituent également des axes de recherche vivaces. Enfin, les voies polarisent les nécropoles urbaines mais également les cimetières ruraux, et c'est là aussi que se donnent à voir les élites dont les tombeaux se trouvent de part et d'autre de la chaussée.

Il ne faut cependant pas oublier que les voies ont également pu avoir un rôle important dans le développement économique local des zones rurales qu'elles traversent, en favorisant aussi un certain nombre d'activités privées, liées au transport et au stockage des marchandises, au passage des troupeaux et des voyageurs, mais aussi à la vente des produits locaux. Dans un passage bien connu de son *Économie rurale* (I, 2, 22-23), Varron conseille au propriétaire terrien limitrophe d'une route fréquentée de bâtir une auberge : c'est là un débouché essentiel pour écouler le vin et les produits agricoles du domaine, mais pas seulement, serait-on tenté de dire.

Les différentes activités de service inhérentes à ces flux d'hommes, d'animaux et de chariots ont nécessairement entraîné la construction d'équipements particuliers, présentant notamment des plans caractéristiques, marqués par l'existence d'une porte charretière et d'une cour fermée. Elles ont pu aussi laisser des traces matérielles concrètes, discernables à travers l'analyse des mobiliers, en particulier des objets métalliques, livrés par les fouilles archéologiques (par exemple Dupuy 2009).

Les recherches menées depuis une vingtaine d'années dans la moyenne vallée de l'Hérault permettent de disposer d'un ensemble de données pertinentes pour aborder cette

question des équipements routiers et de leurs liens avec le semis d'établissements situés à proximité. Elles indiquent qu'à côté des équipements publics de type *mutatio* ou *statio* — qui restent d'ailleurs ici à identifier et à localiser formellement — pouvaient aussi exister des lieux d'étape privés tirant, de façon opportuniste, une partie de leurs ressources du passage engendré par la voie. On se propose ici d'examiner la situation d'une portion d'une quinzaine de kilomètres de la voie *Cessero-Luteva-Condatomago-Segodunum*, située entre le secteur d'Aspiran et la basse vallée de la Lergue où l'on dispose d'une riche documentation concernant principalement le Haut-Empire (fig. 1 et 2).

## UNE VOIE ROMAINE NORD-SUD À VOCATION INTERPROVINCIALE

L'axe routier *Cessero/Luteva/Condatomagos/Segodunum* est représenté sur la *Table de Peutinger* qui montre les voies principales de la partie occidentale de l'Empire et désigne également ces agglomérations comme des *stationes*. C'est, sur ce document, l'une des deux voies, avec la Domitienne, visible dans la partie centrale de la Narbonnaise (Combarous 1971). Depuis l'*oppidum latinum* de Cessero/Saint-Thibéry (Mauné 2002), la voie se détache, à la perpendiculaire de la voie Domitienne, et prend la direction du nord puis de l'ouest, en dessinant un arc de cercle sur une distance de 28 milles romains, jusqu'à Lodève. Ce tracé correspond peu ou prou à celui du fleuve Hérault et de son affluent la Lergue. On ne connaît encore aucune borne milliaire qui pourrait confirmer de façon indubitable cet itinéraire et indiquer une distance depuis Cessero, mais la

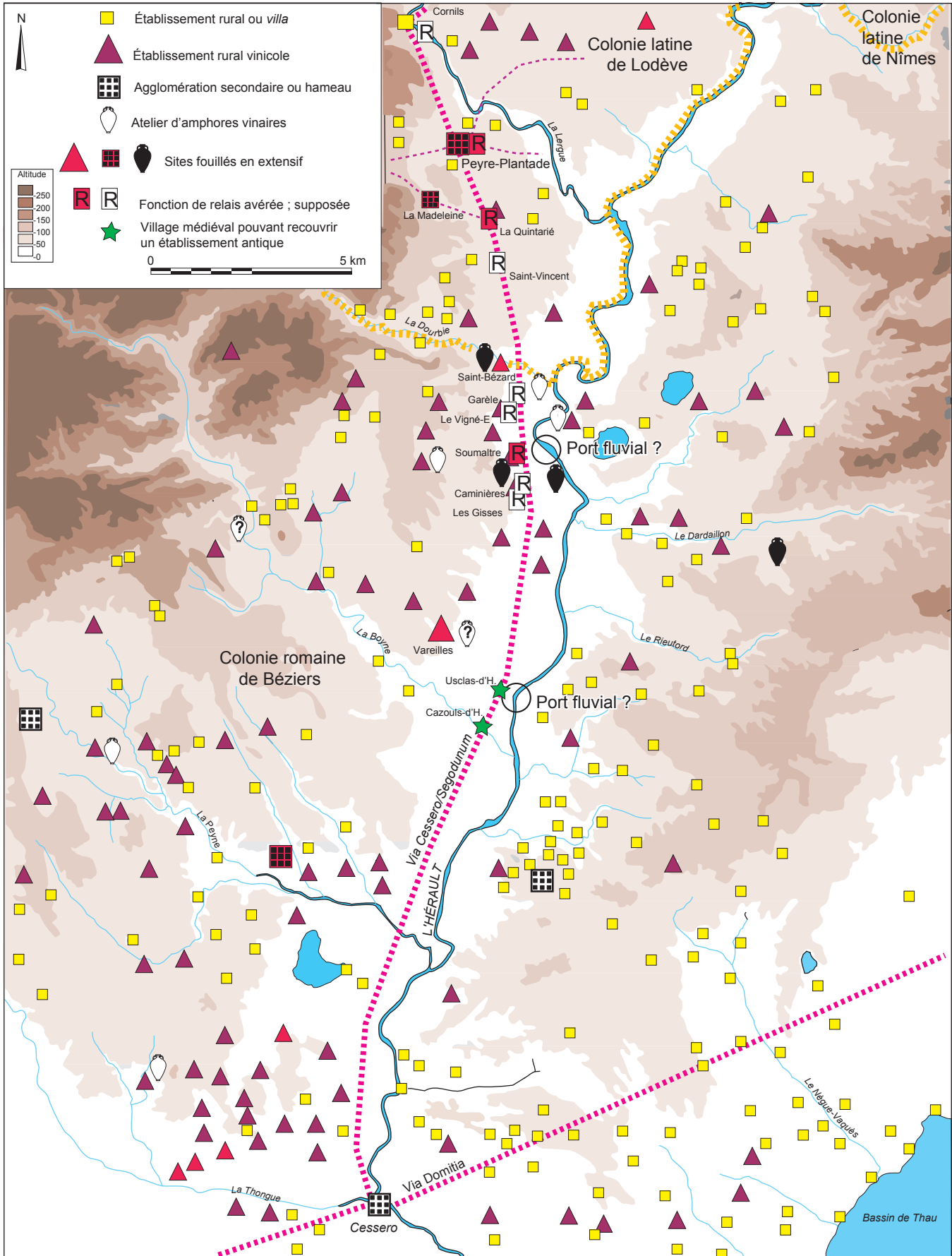


Fig. 2 – Occupation du sol et réseau viarie principal dans la moyenne vallée de l'Hérault dans le courant du Haut-Empire (DAO : S. Mauné, CNRS).

toponymie pourrait avoir conservé le souvenir d'au moins deux de ces monolithes inscrits, à Nébian et à Clermont-l'Hérault, à travers les noms des tènements « Peyre-Plantade » fixés sur les plans cadastraux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> s.<sup>1</sup>

Ce tracé, depuis *Cessero/Saint-Thibéry*, semble cependant avoir été repris par celui de la « Carrière Mercadale » du Moyen Âge, très bien conservé dans le paysage et que l'on suit parfaitement jusqu'à la hauteur de Cazouls-d'Hérault et de Paulhan, situés au nord de Pézenas (Bonnet 1946, p. 42 ; Combarous 1971 ; Mauné 1993 ; Chartrain, Mauné 1997 ; Faisandier 2012). Du reste, il s'agit là du tracé le plus direct et le plus court, mais également le mieux discernable, dans la topographie, entre Saint-Thibéry et Paulhan et c'est sur ces réalités que repose cette identification. Les colluvionnements observés aux débouchés des petits bassins-versants perpendiculaires qui jalonnent cet itinéraire (Devillers, Provensal 2003) laissent supposer, au moins jusqu'à Lézignan-La Cèbe/Usclas-d'Hérault, que la piste antique et ses aménagements (ouvrages de franchissement, gués aménagés, bornes) sont recouverts par une épaisseur importante de sédiments. Par ailleurs, aucun ouvrage bâti n'est visible au point de franchissement de la Thongue, de la Peyne, de la Boyne et de la Dourbie qui sont, avec la Lergue située un peu plus au nord, les principaux affluents de la rive droite du fleuve, mais il faut souligner que les trois premières ont vu le tracé de leur lit se modifier durant l'époque historique, comme l'indiquent clairement les cadastres communaux du XIX<sup>e</sup> s. Enfin, il n'est pas impossible que leur franchissement ait été assuré, pour les trois premiers, par des gués aménagés ou des ouvrages en bois associés à une chaussée surélevée comme cela a été mis en évidence dans les Pyrénées Orientales, sur le tracé de la voie Domitienne, au franchissement de la Têt (Comps 1997). En revanche, au point de passage de la voie sur la Garèle et surtout sur la Dourbie, les lits sont encaissés et imposaient probablement le recours à des ponts. Si l'examen du lit de la Dourbie n'a encore rien révélé au point de franchissement de la voie, les recherches réalisées dans celui de la Garèle ont, en revanche, fourni quelques indices matériels à l'appui de l'existence d'un pont (voir *infra*).

Les enquêtes et prospections pédestres menées depuis le début des années 1990 dans ce secteur indiquent que les établissements antiques sont surtout discernables à partir de l'actuelle commune de Paulhan. La possibilité existe toutefois que les petits villages médiévaux de Cazouls-d'Hérault et d'Usclas, situés immédiatement au sud de cette commune, recouvrent des occupations antiques, en lien avec le passage de la voie. À proximité du village de Cazouls a ainsi été récemment découverte, dans l'emprise d'une occupation antique mal caractérisée, une empreinte en plomb d'un *signaculum* en forme de lunule, avec les *tria nomina* de L(ucius) S(.) USELO ou USELIO, ainsi qu'une boîte à sceau losangique en bronze (Base en ligne Artefact SIG-4020 et BTS-4220). La nature même de ces deux éléments métalliques interpelle et permet de distinguer ce site des simples établissements ruraux qui parsèment la moyenne vallée de l'Hérault. Il faut également rappeler la découverte, au

début des années 1880, d'une nécropole médiévale au lieu-dit le Pignonier, qui aurait été mise au jour par une crue de la Boyne (Noguier 1885, p. 134). On situera plutôt cette découverte, de seconde main car rapportée par L. Noguier qui ne s'est jamais rendu sur place, au lieu-dit le Colombier, seul toponyme visible sur le cadastre napoléonien de 1833 évoquant cette découverte. Le tènement désigné par ce nom confronte le tracé supposé de la voie romaine sur 250 m, à 1 km au sud du village, et il est longé, au nord, par le ruisseau de Merderic. Celui-ci, qui provient du Causse de Nizas et draine un petit bassin-versant de quelques kilomètres carrés, pouvait avoir un débit torrentiel, ce qui explique qu'il ait été canalisé au XX<sup>e</sup> s. Peut-être que cette nécropole marque la présence d'un petit sanctuaire chrétien établi contre l'antique voie qui pouvait constituer, encore au Moyen Âge, le principal axe nord-sud de la vallée.

L'hypothèse d'un recouvrement d'un site antique se trouve renforcée pour Usclas par la proximité d'un passage sur l'Hérault au lieu-dit les Fraizaires, où ont été observés, dans les années 1990, de l'autre côté du fleuve, les vestiges d'une imposante maçonnerie de facture antique. Ce tènement confronte sur tout son côté occidental le tracé supposé de la voie romaine. Il faut également rappeler que la *villa* de Vareilles se trouve à 1,5 km plus à l'ouest et que les résultats des analyses physico-chimiques réalisées sur une quarantaine d'amphores vinaires mises au jour pendant la fouille de 1999 permettent de supposer la proximité d'un atelier de potiers (Mauné, Schmitt à paraître). Celui-ci n'a pas encore été retrouvé, mais nous supposons qu'il se trouve dans ce secteur, peut-être même aux Fraizaires, offrant ainsi un parallèle avec l'atelier de l'Estagnola, également installé sur la berge du fleuve, à proximité d'un gué encore en usage au Moyen Âge.

Une autre solution serait de considérer que le tracé de la voie antique ne se trouve pas sous la voie actuelle mais plus à l'ouest. Les prospections menées le long des autres segments de chemins nord-sud de ce secteur entre 2008 et 2011 n'ont cependant rien révélé de probant.

À partir de Paulhan, on verra que les arguments archéologiques sont nombreux et convaincants, validant du même coup, parce qu'il faut bien que la voie arrive de quelque part, l'hypothèse du tracé direct depuis Saint-Thibéry, dans la plaine alluviale actuelle de l'Hérault.

Les fouilles effectuées en 1999 et 2000 à Soumaltre (Aspiran), à la Quintarié et à Peyre-Plantade (Clermont-l'Hérault) ont permis de mettre en évidence la voie antique, une simple piste de terre, ayant parfois conservé une surface de roulement constituée de pierres et de cailloutis damés, bordée de fossés (Pomarèdes, Thernot 2003). Elles ont confirmé l'hypothèse de son tracé dans ce secteur, proposée en 1997 dans l'étude documentaire préalable que nous avons réalisée à la demande du Service régional de l'archéologie de Languedoc-Roussillon.

À Paulhan, la découverte récente d'une nécropole à incinérations du Haut-Empire (« Chemin de Paulhan ») installée contre son tracé illustre aussi la superposition des deux itinéraires antique et médiéval et confirme l'hypothèse d'un tracé similaire, proposée à l'occasion de l'étude documentaire du Gazoduc « Artère du Midi » (Mauné, Chartrain 1996). Les diagnostics mécaniques réalisés à l'automne 1996 à environ 150 m au nord de la nécropole, de part et d'autre de la voie royale, nous avaient en effet permis d'observer l'absence de

1. L'historiographie des recherches depuis les années 1830 a été faite en 2012 par Cl. Faisandier dans un mémoire de master 2 de l'université de Montpellier (Faisandier 2012).



toute chaussée antique et nous avons considéré qu'ici, comme à Soumaltre, les deux tracés, antique et moderne (xviii<sup>e</sup> s.), se confondaient. La nécropole a fini d'être détruite en 2014 par les travaux agricoles consécutifs à l'arrachage d'un verger, mais un fragment de fût anépigraphique en calcaire coquillier pouvant appartenir à une possible borne milliaire a été stocké le long du « Chemin de Paulhan » où il se trouvait encore en février 2015.

Il est également significatif que le diagnostic par tranchées mécaniques systématiques, réalisé en 1998 dans le secteur de la Grange Basse (Conche 1998), n'ait pas permis la mise au jour de la chaussée antique. En réalité, celle-ci se trouvait sous la piste de terre nord-sud qu'il n'était pas possible d'expertiser compte tenu de son utilisation quotidienne par les exploitants agricoles. On notera également que, de la rivière Dourbie jusqu'à la Grange Basse, cette piste sert de limite communale presque rectiligne, sur 1,75 km, sans interruption de son tracé.

Entre Paulhan et Clermont-l'Hérault, sur une dizaine de kilomètres, la voie est installée à 40-70 m d'altitude, au contact des premiers coteaux et des zones basses, sur des terrains constitués d'une matrice argileuse à charge de galets, correspondant à une terrasse alluviale ancienne. Là, son tracé est relativement rectiligne et n'accuse qu'une très faible pente, ce qui représente un avantage évident pour le transport terrestre.

Après Peyre-Plantade où elle croise un itinéraire est-ouest, de Nîmes à Vieille-Toulouse (Schneider, Garcia 1998, p. 84-85, fig. 37), la voie *Cessero-Segodunum* s'engage dans la vallée de la Lergue, sur des terrains d'argilite rouge entaillés par le réseau hydrographique constitué par les affluents de cette rivière. Aucun élément matériel ne permet aujourd'hui de savoir avec certitude si la voie passait sur la rive droite de la rivière ou bien, après avoir passé les gués de Leneyrac à Ceyras ou de Cornils à Lacoste, sur la rive gauche. On peut tout de même observer que le tracé sur la rive droite imposait nécessairement la construction d'un pont sur le lit large et profond du Salagou, avant sa confluence avec la Lergue, et exposait également la chaussée aux nombreux écoulements perpendiculaires provenant du vaste relief de l'Auvergne sur une longueur de plus de 4,5 km. Le tracé de la rive gauche pouvait utiliser des gués, encore utilisés de nos jours<sup>2</sup>. Enfin, nous verrons que l'argument utilisé en 1998 et 2002 en faveur d'un tracé sur la rive droite, à savoir la présence d'un pont en pierre à Cornils, ne tient plus, puisqu'après expertise il s'avère que cet ouvrage daterait du xii<sup>e</sup> s. ou xiii<sup>e</sup> s. Quoi qu'il en soit, jusqu'à Lodève, le voyage ne devait pas réellement poser de problème. En revanche, après cette agglomération et en direction du nord, il en allait autrement puisque la voie devait atteindre, directement par le Pas de l'Escalette, avec une chaussée en corniche, ou bien par un itinéraire plus occidental (Pertus ou Mas de Murène), le rebord du plateau du Larzac, à environ 600 m d'altitude. Au vu des difficultés causées par les pentes importantes et les à-pics de cette zone et en raison de l'intensité du trafic marchand

2. L. Schneider et D. Garcia soulignent que deux des affluents de la rive gauche, le Garelle et la Marguerite, sont encaissés (Schneider, Garcia 1996, p. 199) alors qu'ils sont en fait très aisément franchissables par des gués faciles d'accès qui se situent en fait à l'amont de leur zone de confluence avec la Lergue. Ceci étant dit, le tracé rive gauche imposait, pour accéder au centre de Lodève, de franchir à nouveau la Lergue dont le débit, à hauteur de cette agglomération, est toutefois très faible. Si l'on reste sur la rive droite, il fallait franchir la Soulondre, mais cet affluent de la Lergue n'a qu'un faible débit.

sur lequel nous aurons à revenir, il nous semble possible de retenir l'existence d'un minimum de deux tracés, l'un utilisé en descente, l'autre en montée.

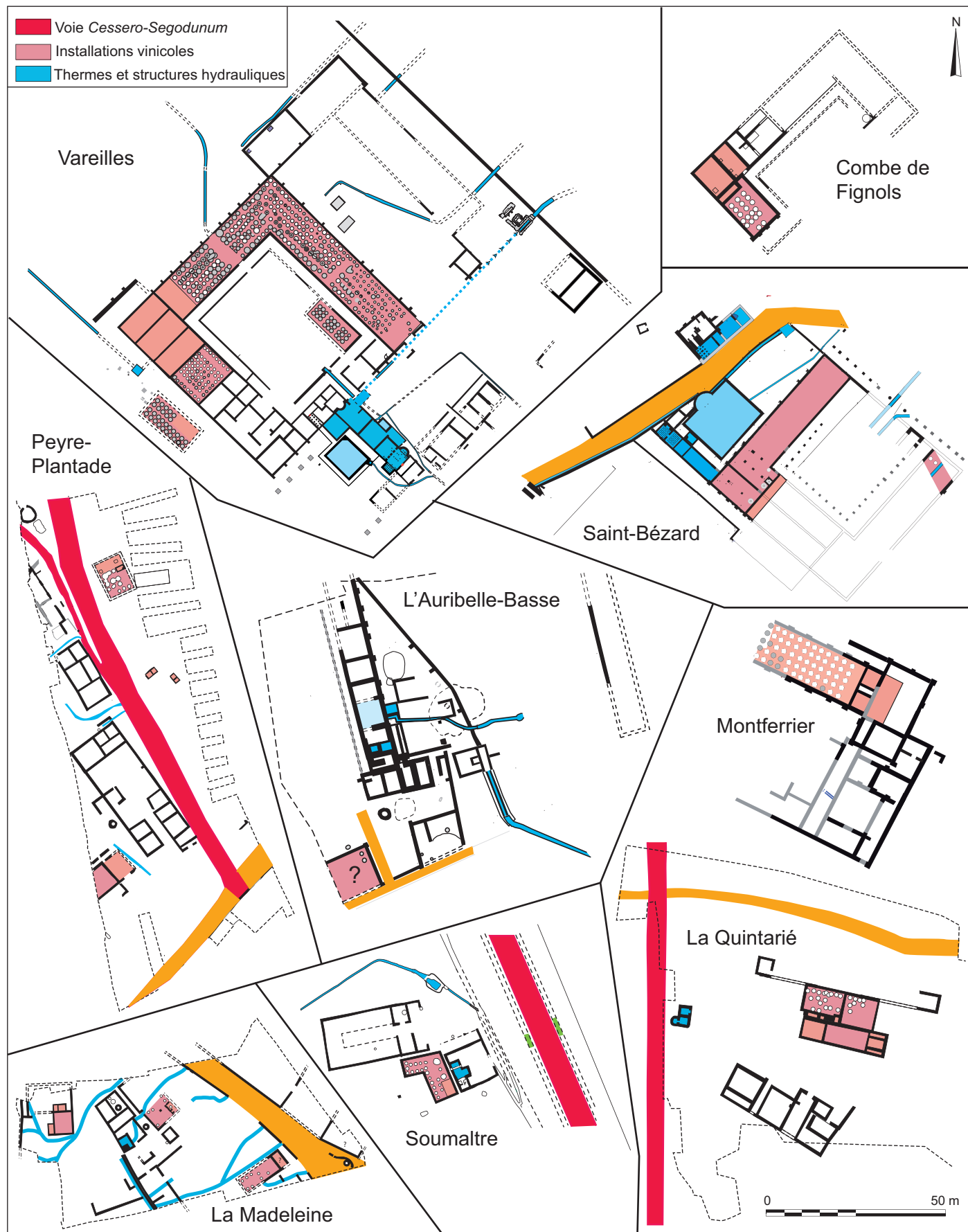
Sur une quinzaine de kilomètres de long, entre Aspiran, Clermont-l'Hérault et Sallèles-du-Bosc, les recherches effectuées depuis la fin des années 1990 autour du tracé de la voie romaine ont permis de mettre en évidence ses liens avérés ou supposés avec plusieurs sites d'importance diverse. Ils sont établis contre le tracé fouillé ou restitué de la voie romaine. Pour les sites qui n'ont pas été fouillés, nous partons du postulat que leur situation contre le tracé de la chaussée d'époque romaine a pu, à un moment ou à un autre de leur histoire, impliquer une fonction de lieu d'étape et nous examinons la documentation disponible.

Du sud vers le nord, nous nous arrêterons sur :

- les établissements des Gisses et de Caminières ;
- la « ferme-auberge » de Soumaltre ;
- l'établissement du Vigné-Est ;
- l'établissement de la Garèle ;
- la *villa* de Saint-Bézard ;
- le grand établissement de Saint-Vincent ;
- l'établissement rural et le lieu d'étape de la Quintarié ;
- l'agglomération de Peyre-Plantade ;
- l'établissement de Cornils à Lacoste ;
- l'établissement de Pétout à Sallèles-du-Bosc.

On dispose, pour la moyenne vallée de l'Hérault, d'une petite dizaine de plans plus ou moins exhaustifs d'établissements d'époque romaine (fig. 3). Parmi ces plans, ceux de Soumaltre, la Quintarié et Peyre-Plantade/Îlot méridional se détachent nettement en raison de la présence de bâtiments offrant des plans et/ou des aménagements particuliers. On peut également observer que deux autres établissements sont installés en bordure de deux axes antiques secondaires, détachés de la voie principale et se dirigeant vers les Monts de Cabrières : la Madeleine et Saint-Bézard. Ils ne présentent pas de bâtiments identiques à ceux mis au jour à Soumaltre et Peyre-Plantade que l'on met en relation avec l'accueil des voyageurs, mais rien n'interdit de penser qu'ils ont pu, à un moment ou à un autre, tirer profit du passage des voyageurs. Cependant, à la Madeleine, les unités d'habitation fouillées, appartenant vraisemblablement à un hameau rural, s'organisent le long d'une voie secondaire bordée de murs de clôture et ne présentent pas d'équipements, tels des bains ou des portes charretières, que l'on pourrait rattacher à une activité de service. À Saint-Bézard, on verra que plusieurs arguments peuvent être proposés pour asseoir l'hypothèse de l'existence d'une activité d'accueil.

Enfin, le point commun de ces établissements est de disposer d'installations viticoles, parfois très développées, qui montrent que la viticulture constituait l'un des piliers de la prospérité des campagnes de cette zone de Narbonnaise durant le Haut-Empire. Sans doute la présence d'une grande voie terrestre, doublée le long de son segment méridional par une rivière navigable permettant la commercialisation rapide du vin, explique-t-elle la place occupée par cette activité. Il est d'ailleurs remarquable d'observer que la voie a polarisé, autour de la petite plaine de Soumaltre et sur la rive droite de l'Hérault, une belle concentration d'ateliers d'amphores (Mauné 2001 ; Mauné 2007 ; Mauné *et al.* à paraître), qui laisse également supposer l'existence d'un petit port fluvial à la hauteur de l'Estagnola.



**Fig. 3** – Plans comparés d'établissements antiques fouillés dans la moyenne vallée de l'Hérault  
 (DAO : S. Mauné, CNRS ; Crédit Montferrier : Compan dir. 2011 ; Combe de Fignols : Olive 1989 ; autres : dans le texte).

## LES LIEUX D'ÉTAPE

### LES ÉTABLISSEMENTS DE LA PLAINE DE SOUMALTRE

La plaine de Soumaltre se trouve à environ 18 km au nord de Cessero/Saint-Thibéry et il est envisageable de penser que, à partir du carrefour avec la voie Domitienne, cette distance pouvait correspondre à la première étape au nord de l'agglomération. On peut faire remarquer que cette distance est identique à celle qui sépare Cornils de Lodève. Sur le Causse du Larzac, l'agglomération routière de Vayssière, à l'Hospitalet-du-Larzac, était située à 25 km de *Condatomagos*, distance qui, d'après les auteurs de la CAG de l'Aveyron, correspondait, depuis cette cité, à une étape d'une journée pour des bêtes chargées (Gruat *et al.* 2012, p. 180). Pour la voie d'Aquitaine, M. Passelac a montré que les distances entre *Eburomagus*, *Sostomagus* et *Elusiodonum* étaient respectivement de 15 km et 12 km. La première agglomération avait le rang de *vicus*, la seconde de *mutatio* et la dernière de *mansio* (Passelac 2003).

À Soumaltre, on peut mettre cette observation en parallèle avec l'hypothèse de la présence de structures portuaires fluviales au lieu-dit l'Estagnola, à quelques centaines de mètres à l'est de Puech-Redon, offrant à une partie du flux commercial de la voie une alternative de transport d'un intérêt économique certain<sup>3</sup>. La présence dans cette zone, sur une longueur de 2 km, de cinq établissements installés contre le tracé de la voie romaine est remarquable, surtout si l'on considère que les prospections systématiques menées immédiatement au sud, sur une longueur de 3,5 km, entre Usclas-d'Hérault, Paulhan et la hauteur de Puech-Redon, n'ont livré aucun site antique assuré, mis à part la nécropole de « Chemin de Paulhan »<sup>4</sup>.

Des Gisses jusqu'à la Quintarié, les voyageurs et commerçants empruntant la voie avaient donc la possibilité de séjourner dans l'un des établissements qui s'égrainaient le long de la chaussée, en fonction de la place disponible ou bien de leur préférence.

### LES GISSES (PAULHAN) ET CAMINIÈRES (ASPIRAN)

Ces deux établissements sont mal connus, en l'absence de fouille, mais sont installés contre le tracé de la voie romaine qui marque à cet endroit un angle de 30°, au pied du relief de Puech Redon. Ils sont distants de seulement 400 m l'un de l'autre. Soumaltre se trouve à moins de 500 m au nord des Caminières.

Installé contre une source pérenne et en partie recouvert par le tracé de la RN9, le site des Gisses n'est connu que par des prospections de surface qui ont livré sur une surface de 2 500 m<sup>2</sup> environ un assez abondant mobilier daté entre le début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et le milieu ou la seconde moitié du

3. Ce secteur fait l'objet depuis le printemps 2014 d'une action de recherche spécifique qui associe des prospections géophysiques (4,5 ha prospectés ; université La Rochelle, V. Mathé et A. Camus), des prospections subaquatiques dans l'Hérault (Association Ibis) et une fouille programmée sur un atelier amphorique (l'Estagnola) installé sur la berge de l'Hérault.

4. Cette nécropole pourrait être celle de l'établissement rural inédit de Saint-Martin (Paulhan) qui se trouve à 400 m à l'est et dont la chronologie recouvre parfaitement celle du mobilier de la zone funéraire recueilli en prospection lors de sa destruction par des travaux agricoles.

11<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Mauné 1998, p. 416). L'établissement disposait d'un chai vinicole comme l'indique l'abondance des fragments de *dolium* et aurait livré à un détectoriste, au milieu des années 2000, une boîte à sceau, une fibule ainsi qu'une dizaine de monnaies dont plusieurs *asses* de Nîmes.

L'établissement des Caminières (*ibid.*, p. 303) a été en grande partie détruit par la construction de la cave pilote du Célessou, au début des années 1950, mais un passionné d'archéologie, M. Bonnery d'Aspiran, à qui l'on doit également la découverte de la *villa* de Saint-Bézard, avait pu consigner un certain nombre d'observations et avait recueilli du mobilier. Parmi celui-ci, aujourd'hui perdu mais dont la liste manuscrite est conservée dans les archives du Service régional de l'archéologie de Languedoc-Roussillon, se trouvait « un gros peson en bronze » ainsi qu'une plaque en plomb inscrite sur ses deux faces, dont le texte n'a malheureusement pas été relevé. Ces deux objets pourraient avoir un rapport direct avec une fonction commerciale liée au passage de la voie. L'approvisionnement en eau pouvait se faire directement par captage sous pression à la source de Gissos qui se trouve à 200 m au nord-ouest.

Si les données matérielles en notre possession ne permettent pas d'affirmer que ces deux établissements avaient une fonction de lieu d'étape, leur position contre le tracé de la voie et les facilités d'approvisionnement en eau constituent en revanche des indices qui nous paraissent intéressants.

### SOUMALTRE (ASPIRAN)

#### La ferme-auberge

À Aspiran, la « ferme-auberge »<sup>5</sup> de Soumaltre (Thernot *et al.* 2004) (fig. 4) est installée en bordure de la voie. Elle a été fondée entre le changement d'ère et les années 20 apr. J.-C. La fonction d'auberge est au moins attestée jusqu'aux années 50-60 apr. J.-C., mais a très bien pu se prolonger dans le temps, après l'abandon de l'abreuvoir situé immédiatement au nord des constructions. L'établissement qui dispose, après le milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., d'un chai vinicole, reste en activité jusqu'à la seconde moitié du 11<sup>e</sup> s. Il pourrait avoir été associé, à partir du début de l'époque flavienne, à un atelier de potiers situé à 120 m au nord-est, fouillé en 1995 (Ginouvez, Mauné 1996) et qui produisait des amphores, de la céramique à pâte claire et des matériaux de construction. Un petit four de potiers associé à quelques structures annexes est par ailleurs installé à proximité de l'angle sud-ouest du bâtiment A. Il a fonctionné entre les années 70 apr. J.-C. et la seconde moitié du 11<sup>e</sup> s. et produisait de la vaisselle commune.

5. Ph. Leveau pense que le terme de « ferme mériterait de disparaître » (Leveau 2014a, p. 33-34 ; Leveau 2014b, p. 15 et 17). Certes, il a raison de réfuter le lien proposé par R. Thernot entre le passage de Varron et les vestiges découverts à Soumaltre qui concernent une autre réalité que celle décrite par *Scrofa* (Varron, *Économie rurale*, I, 2, 23), puisque la perspective de l'agronome est celle d'une auberge dépendant d'une *villa*. Dans le cas de Soumaltre, rien ne permet en effet de démontrer le lien éventuel entre un grand établissement domanial et les infrastructures positionnées le long de la voie. Cependant, ont été identifiées des installations de productions agricoles qui indiquent que l'on se trouve en présence d'un établissement pouvant associer diverses fonctions. Il ne s'agit donc pas seulement d'une auberge. Ainsi, le terme de ferme-auberge, qui avait été retenu et accepté collégialement par les principaux auteurs de la monographie, apparaît moins restrictif et laisse ouvert le champ des possibilités.



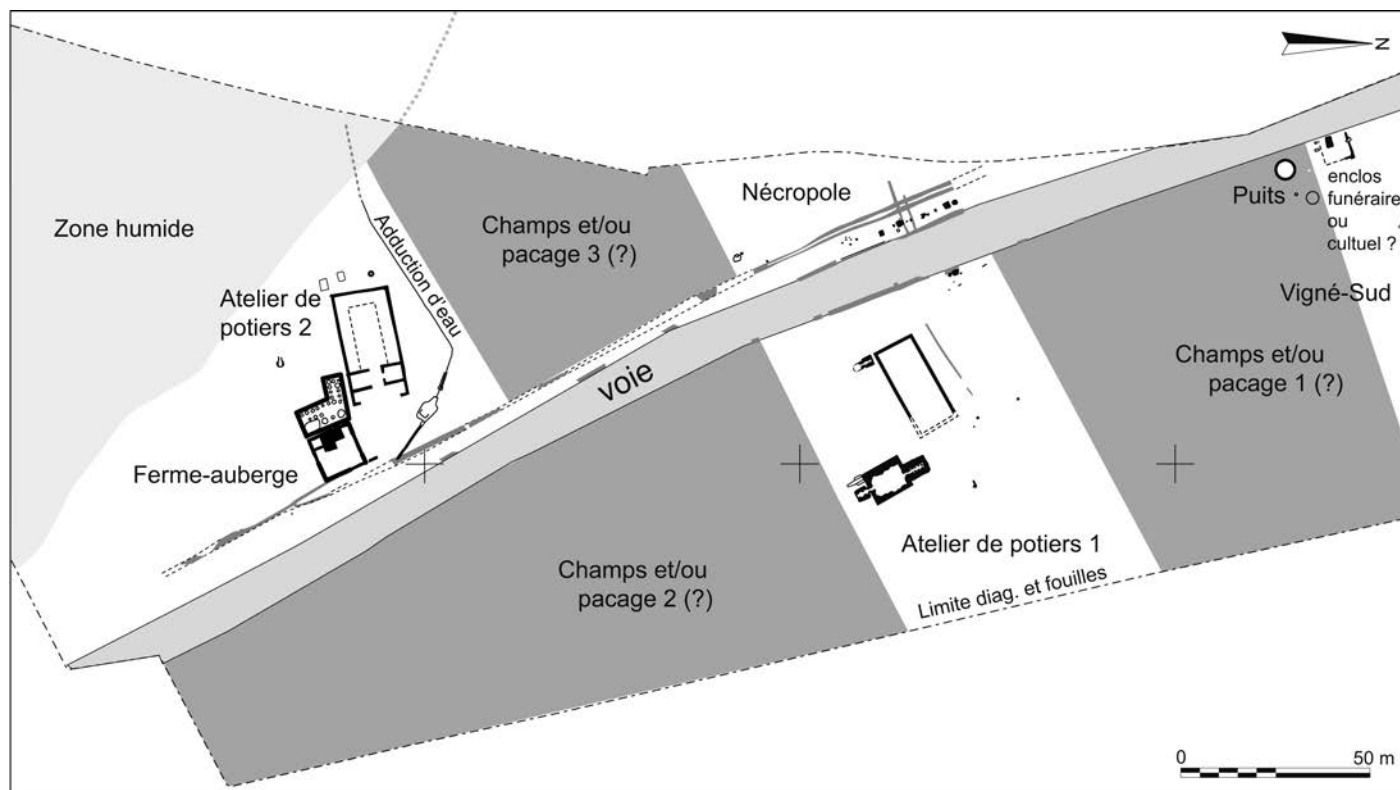


Fig. 4 – Plan général du secteur de Soumaltre (Aspiran, Hérault) (DAO : S. Mauné, CNRS, d'après Thernot et al. 2004 modifié).

L'établissement comprend, pendant la période couvrant les décennies 20-50 apr. J.-C., deux unités bâties distinctes qui ont été mises en relation directe avec sa fonction de lieu d'étape. Le bâtiment A couvre une surface de 450 m<sup>2</sup> hors œuvre (30 m × 15 m). Il est accessible depuis la voie par un espace profond de 3 m qui occupe toute la largeur de la construction. Dans l'axe médian de ce premier espace s'ouvre un passage charretier de 2,90 m de largeur, flanqué de deux petites pièces de 20 m<sup>2</sup>. À l'arrière de ce dispositif se trouve un vaste espace de 14 m de large qui se développe sur 20 m de long et couvre 280 m<sup>2</sup>. Il est interprété comme une cour dont l'emprise au sol aurait cependant été limitée par la présence de constructions réparties sur ses trois côtés pleins et formant un U. Le très fort arasement des vestiges archéologiques n'a pas permis d'appréhender ces dernières, mais on peut, sur la foi de comparaisons établies avec des établissements de plan similaire (voir *infra*), proposer de restituer un étage dont le rez-de-chaussée aurait été occupé par des installations destinées aux équidés.

Installé immédiatement au sud-est, le bâtiment B présente un plan carré de 12 m × 12 m hors œuvre pour une surface utile de 121 m<sup>2</sup>. Il s'ouvre au nord, sur la cour située devant le bâtiment A, par une galerie de façade. Ce bâtiment abritait des bains dont ne subsistent plus que le *tepidarium* (au nord) et le *caldarium*, associé à une exèdre rectangulaire où devait être installé le *solium*<sup>6</sup>. *Apodyterium* et *frigidarium* se trouvaient vraisemblablement dans le grand espace attenant situé dans la moitié est du bâtiment. La largeur des fondations des murs du

bâtiment B indique qu'il pouvait disposer d'un étage pour le logement.

Un abreuvoir alimenté en eau courante par une canalisation sous-pression, prenant nécessairement naissance à l'importante source pérenne de Gissos, limitait l'espace ouvert sur la voie, située devant le bâtiment A.

La fonction d'auberge a été déduite, outre du plan et de la position du site contre la voie, de l'étude du comblement de la fosse-abreuvoir daté du milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. qui contenait un assemblage particulier de vaisselle en céramique et en verre associé à de nombreuses amphores offrant notamment un très large choix de vins, régionaux ou plus exotiques (Méditerranée orientale), ainsi que des saumures et/ou sauces de poissons provenant à la fois de Bétique et de Lusitanie (Genin, Rascalou *in* Thernot *et al.* 2004). Le petit mobilier de l'établissement comprend une hipposandale ainsi qu'une frette de moyeu de char, pièce que l'on rencontre de façon assez récurrente aux abords des voies comme l'a bien souligné M. Feugère dans son étude (Feugère *in* Thernot *et al.* 2004).

Par ailleurs, la fouille de 1995, les tranchées de diagnostic de 1998 puis les décapages effectués sur une ample surface autour de l'établissement ont révélé, en vis-à-vis de celui-ci, deux secteurs vides de tout vestige contemporain, situés de part et d'autre de l'atelier de potiers. Une troisième zone qui se trouve entre l'adduction d'eau de la fosse abreuvoir et la nécropole à incinérations peut également être individualisée. Nous supposons<sup>7</sup> que ces espaces de plusieurs milliers de mètres carrés, qui n'ont livré aucune trace de plantation de vigne ultérieure aux années 15-20 apr. J.-C. (Thernot *et al.*

6. Nous nous écartons sensiblement, sur ce point, de la lecture de R. Thernot qui identifie seulement un *caldarium* en L et situe le *solium* dans le prolongement nord de ce dernier (Thernot *et al.* 2004, p. 76-79).

7. Cette hypothèse prudente est née en 2011 d'une réflexion menée sur la *villa* de Saint-Bézarde ou de tels espaces pourraient également exister (voir *infra*).



Fig. 5 – Plans généraux des établissements de bord de voie de Castries (Hérault ; Bovagne et al. 2012) et de Terrasson-Lavilledieu (Dordogne ; Régeard 2013) (DAO : S. Mauné, CNRS).

2004, p. 56-60)<sup>8</sup>, alors que celle-ci est assez fréquente aux abords des établissements fouillés dans le secteur, ont pu servir de lieux de pacage provisoires, destinés aux troupeaux circulant sur la voie, et être également utilisés pour les cultures vivrières saisonnières et/ou la céréaliculture. Les deux fonctions ne sont pas contradictoires, bien au contraire, la fumure laissée par les animaux pouvant être fort utile d'un point de vue agricole, surtout si l'on imagine un système d'utilisation rotative de ces espaces.

### Quelques comparaisons

Il nous a semblé utile de revenir ici sur les comparaisons effectuées en 2004 au sujet des bâtiments de Soumaltre, car celles-ci montraient, pour une même réalité – une fonction de

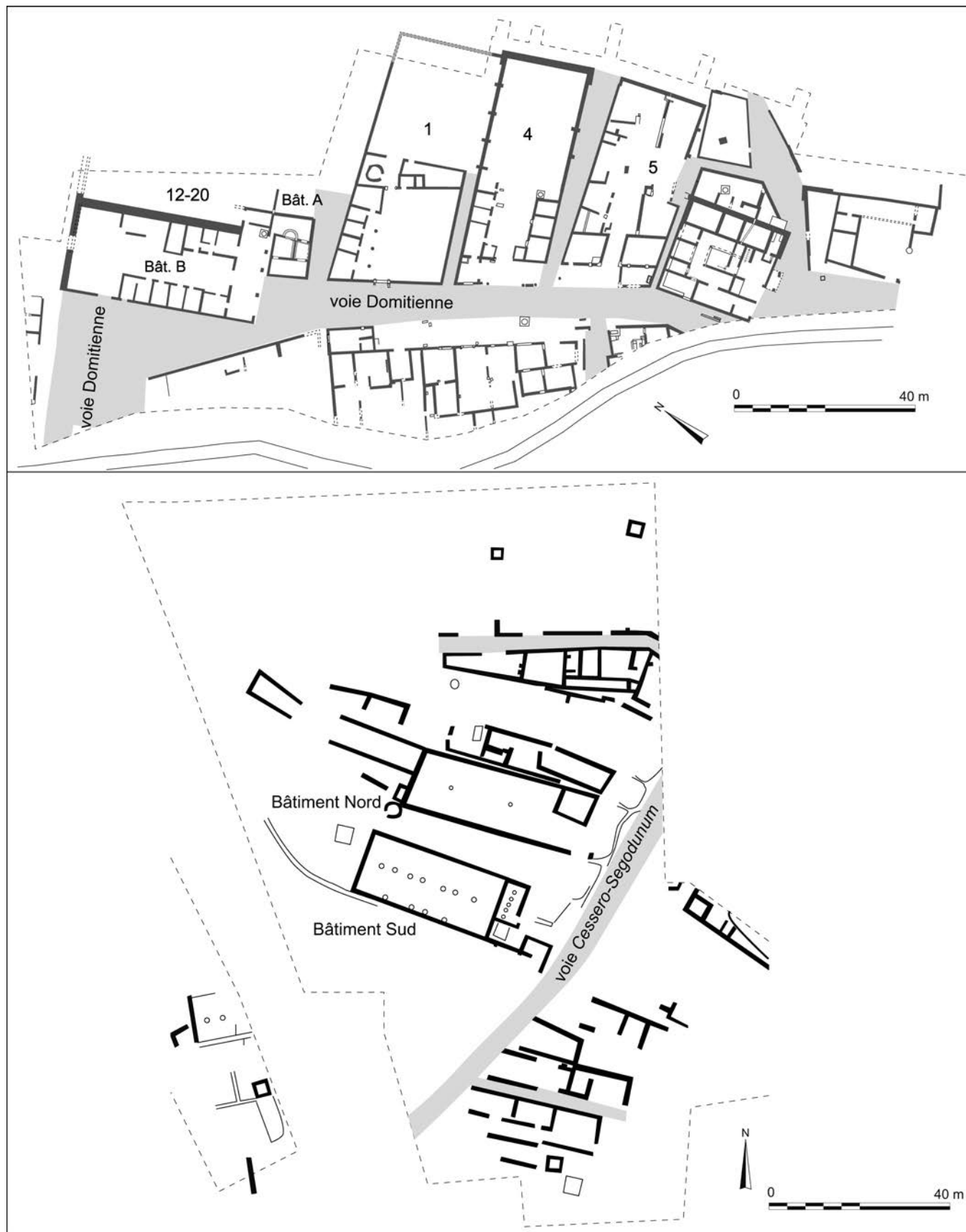
lieu d'accueil – des plans assez différents. On a donc cherché dans la bibliographie récente et/ou inédite des comparaisons morphologiques et fonctionnelles plus assurées et plus pertinentes.

Deux plans proches de celui du bâtiment A de Soumaltre ont été récemment fouillés dans la moitié sud de la France lors de fouilles préventives, l'un à Castries (Hérault ; Bovagne *et al.* 2012, p. 191-192), l'autre à Terrasson-Lavilledieu (Dordogne ; Régeard 2013)<sup>9</sup>, qui présentent des points de comparaison tout à fait intéressants et sont indubitablement liés à la présence d'une voie.

Le premier (fig. 5, n° 1) a été construit vers la fin du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. Il est installé en bordure de la voie Domitienne et occupe une surface de 19 m × 17 m, soit 323 m<sup>2</sup>. Le plan est ici très ramassé mais l'organisation générale de l'ensemble est

8. Deux traces isolées de plantation de vigne ont été mises en évidence à l'est de la voie ; du côté ouest, un petit groupe compact d'une douzaine de fosses oblongues, associé à un court tronçon de fossé totalement isolé, a été dégagé sur quelques mètres carrés. H. Pomarède pense que ce petit ensemble pourrait ne pas avoir été abandonné lors de l'installation de la nécropole dans ce secteur (Pomarède *et al.* 2005, p. 88). Quelle que soit l'hypothèse retenue, y compris celle d'un petit jardin funéraire avec vigne qui n'a pas été proposée, on ne peut extrapoler, à partir de ces maigres vestiges, l'existence d'une vigne étendue dans ce secteur.

9. Je remercie très vivement M. Régeard (Service départemental de l'archéologie du Conseil général de la Dordogne) qui m'a libéralement autorisé à reproduire dans cet article le plan inédit de l'établissement de Charpenet qu'elle a fouillé pendant l'automne 2010, dans des conditions météorologiques très difficiles. J'avais rapporté ce dossier en CIRA Sud-Ouest (2011-2014), me concentrant sur les structures de production et c'est D. Schaad, également membre de cette commission, qui lors des discussions a attiré mon attention sur l'hypothèse d'un site routier à laquelle M. Régeard n'avait pas non plus pensé.



**Fig. 6** – En haut, plan général du quartier bas d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) et des quatre ensembles interprétés comme des lieux d'accueil liés à la voie Domitienne (DAO : J.-L. Fiches et V. Mathieu 2012, CNRS) ; en bas, plan général des fouilles de la Vayssière à l'Hospitalet-du-Larzac (Aveyron) et des probables bâtiments d'accueil (d'après Riuné-Lacabe 1992).

révélatrice de la fonction de lieu d'étape qui lui a été attribuée, à juste raison. Il comprend, côté voie, deux pièces en saillie délimitant probablement une galerie de façade ainsi qu'une large porte charretière axiale de 3 m de large donnant accès à une cour de 80 m<sup>2</sup>. Celle-ci est encadrée sur ses côtés par deux et trois pièces ; le mur du fond est percé d'une large ouverture qui permet d'accéder à un grand four de potiers, en activité entre les années 30 et 120 apr. J.-C. Les fouilleurs considèrent que celui-ci est dédié à la production de tuiles, mais les limites imposées par le décapage, même complété par une prospection géophysique, ne permettent pas d'appréhender l'atelier dans sa globalité et l'on restera donc prudent sur cette interprétation trop restrictive de notre point de vue.

Le second établissement (fig. 5, n° 2), occupé entre le premier quart du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et la seconde moitié ou la fin du II<sup>e</sup> s., se trouve dans la vallée de la Vézère. Il est établi sur une terrasse qui domine le confluent de cette rivière et de l'Elle, l'un de ses affluents, à proximité immédiate d'un probable franchissement. Le bâtiment, de plan rectangulaire (20 m × 27,50 m), occupe une surface de 550 m<sup>2</sup> et se trouve à une quinzaine de mètres d'une chaussée antique de 6 m de large dont le fossé bordier méridional a livré des rejets liés à la proximité d'une forge pour le travail du fer.

Il comprend deux ailes encadrant un premier espace (ESP 5) ouvert au sud, qui donne accès à une grande cour de 180 m<sup>2</sup> de surface utile, fort arasée et presque entièrement dégagée. Cet espace pourrait avoir été bordé à l'est par une série de pièces de 5,60 m de large, ouvertes à l'ouest. Les murs périmétraux de cette cour disposent de fondations très larges (0,80 m en moyenne), ce qui pourrait indiquer qu'ils supportaient des pièces d'habitation en premier étage, reposant, côté cour, sur des plots monolithiques formant un L. C'est cette solution architecturale qui a par exemple été retenue par R. Thernot lorsqu'il a proposé une restitution axonométrique de Soumaltre (Thernot *et al.* 2004, p. 364, fig. 362). L'accès à la cour nord se faisait, pendant toute la durée d'occupation, grâce à un niveau de circulation de 3 m de large occupant la moitié occidentale de l'espace 5. La cour nord disposait d'un accès latéral d'une largeur identique.

La moitié orientale de l'espace 5 est occupée au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. par un atelier de potiers comprenant deux petits fours à plan elliptique, de faible capacité. Dans la première moitié du II<sup>e</sup> s., deux autres fours de même morphologie remplacent les précédents et sont installés dans l'aile ouest qui est en partie réorganisée. Cet atelier de potiers, à la longévité remarquable, semble avoir produit de la vaisselle commune et des céramiques fines.

Contre et sur le fossé bordier méridional de la voie ont été dégagés les vestiges d'un bâtiment très dégradé qui occupait une surface d'environ 70 m<sup>2</sup> et comprenait au moins deux pièces principales. C'est peut-être là qu'il faut localiser la forge, dont la présence est révélée par les 25 kg de scories de fer recueillis dans ce secteur, qui pouvait constituer un équipement de service, notamment pour la réparation et l'entretien des véhicules hippomobiles.

L'absence de thermes dans les bâtiments qui viennent d'être décrits ne semble pas devoir être remise en question. Faut-il supposer, comme à la Quintarié, qu'il était situé à quelques dizaines de mètres, en position isolée et donc ici, hors de l'emprise fouillée ? Du reste, parmi les bâtiments examinés ci-dessous,

la grande majorité ne dispose pas de thermes et peut-être faut-il restituer des aménagements d'hygiène et de confort très modestes, qui ne laissent pas de traces archéologiques évidentes.

Dans les deux cas, on observe par ailleurs, comme à Soumaltre, la présence d'une activité artisanale liée à la production d'objets en terre cuite : matériaux de construction à Castries — mais nous restons dubitatif face à cette proposition restrictive — et céramiques à Charpenet. Cette association ne peut à l'évidence relever d'une simple coïncidence et semble montrer la polyvalence économique de ces ensembles, à la fois lieux d'étape mais aussi lieux de production d'objets en terre cuite commercialisables par voie terrestre ou bien directement mis à la vente auprès des voyageurs et commerçants de passage. On peut même, nous semble-t-il, supposer que la production de vaisselle était destinée à compléter des lots de marchandises transportés par les mules ou les charrettes, et relevait donc d'un réel opportunisme économique. Quoi de plus simple en effet pour les marchands de céramiques itinérants que de charger de la vaisselle dans les lieux d'étape qui parsemaient leur parcours et qui constituaient aussi des lieux de production ?

Le bâtiment A de Soumaltre et les bâtiments qui viennent d'être examinés offrent, par ailleurs, de remarquables ressemblances morphologiques : plans rectangulaires, surfaces comprises entre 320 m<sup>2</sup> et 550 m<sup>2</sup> et présence d'une porte charretière. Ils présentent des parallèles évidents avec les quatre grands bâtiments d'accueil dégagés à *Ambrussum* par J.-L. Fiches et V. Mathieu, qui sont, cependant, de taille beaucoup plus importante (Fiches 2003a, avec plan détaillé de V. Mathieu p. 54 ; Fiches dir. 2012, p. 16 ; Fiches, dans ce volume) (fig. 6).

Dans l'agglomération routière de la Vayssière, à l'Hospitalet-du-Larzac (Aveyron), deux bâtiments rectangulaires allongés couvrant 575 m<sup>2</sup> et 600 m<sup>2</sup> de surface utile ont été dégagés en 1992 par S. Riuné-Lacabe et son équipe. Ils étaient installés à la perpendiculaire de la voie *Cessero-Segodunum*<sup>10</sup>, à l'extrémité méridionale de cette bourgade de 10 ha, au milieu d'un réseau d'îlots bâtis séparés par des ruelles (Riuné-Lacabe 1992 ; Pisani 2011, p. 657-661 ; Gruat *et al.* 2011, p. 174-175). Datés de la fin de l'époque julio-claudienne, ils sont interprétés comme des entrepôts — car ils ne semblent pas, *a priori*, être équipés de porte charretière — mais présentent toutefois de grandes similitudes avec les édifices cités plus haut. Si le bâtiment le plus méridional, avec sa ligne de poteaux axiaux pourrait, à la rigueur, être considéré comme un lieu de stockage, celui du nord, très arasé, mais qui a toutefois conservé ce qui ressemble à l'une des deux pièces encadrant la porte charretière, pourrait cependant correspondre à un édifice dédié à l'accueil des voyageurs (fig. 6). Du reste, on peut s'interroger dans le cas de cette agglomération, située le long de l'axe qui relie *Condatomagos* au littoral narbonnais et qui était distante de cette ville de

10. Pour S. Riuné-Lacabe, cet axe n'est pas la voie romaine mais un axe secondaire de l'agglomération, installé dans les années 60 apr. J.-C. P. Pisani a récemment contesté cette analyse en restituant, de façon convaincante, le tracé de la voie principale dans l'agglomération secondaire, à partir de photographies aériennes où l'axe antique apparaît très nettement et correspond bien à la voie fouillée en 1992 (Pisani 2011). En fait, il est possible que le centre de gravité de cette agglomération de 10 ha se soit déplacé vers l'ouest à la fin de l'époque julio-claudienne, entraînant, *de facto*, la modification du tracé initial de la voie.



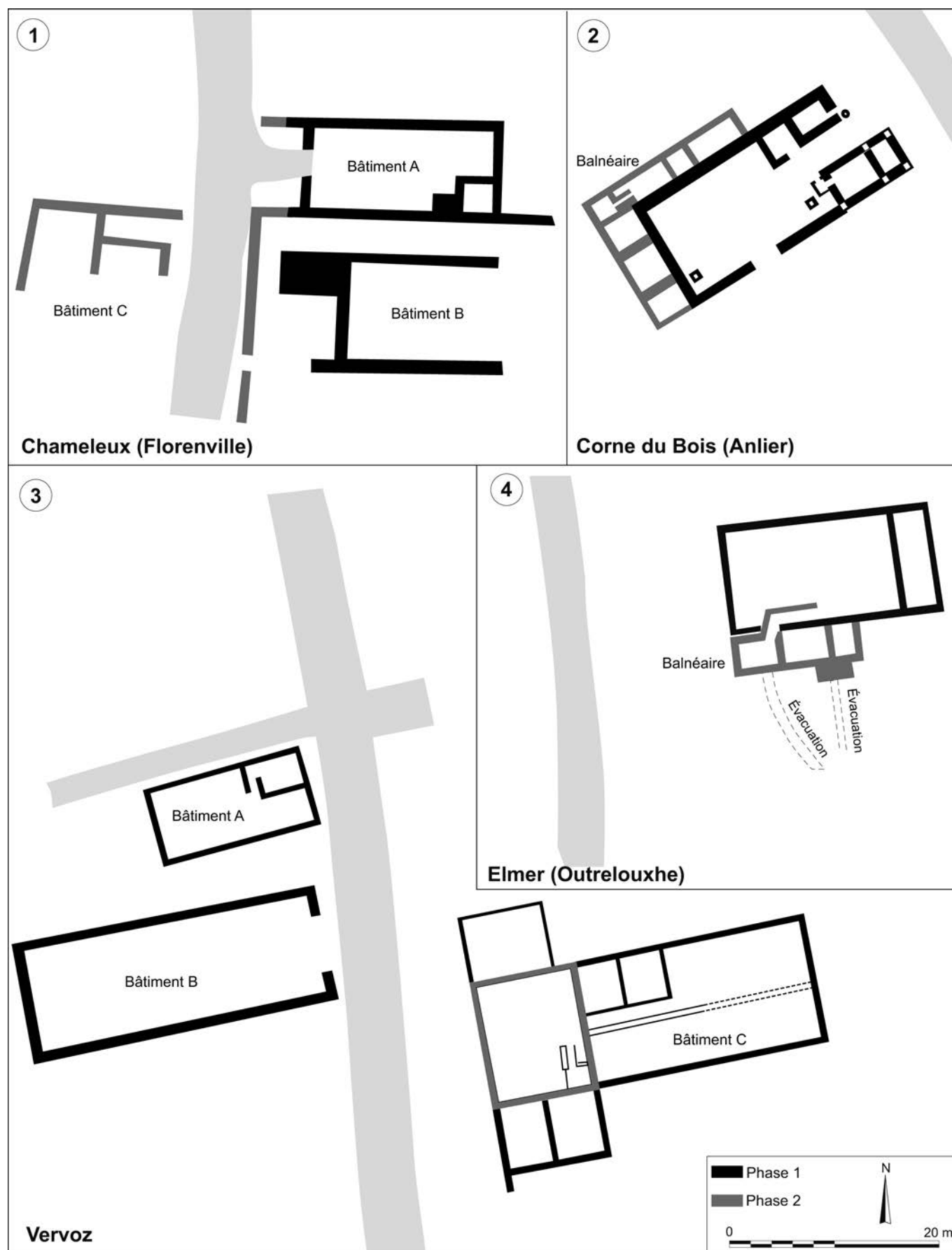


Fig. 7 – Plans généraux d'établissements de bord de voie entre Reims et Trèves (d'après Corbiau 2011).

seulement 25 km, sur la pertinence de l'utilisation du terme « entrepôts », car si stockage il y avait, sans doute était-il de très courte durée. En effet, on ne se trouve pas ici en présence d'un site de redistribution mais de passage, qui constituait une halte commode sur la portion de la voie, située entre *Luteva* et *Condatomagos*. Ainsi, ces bâtiments ont-ils pu être utilisés à la fois pour l'accueil des voyageurs, mais aussi pour la mise à l'abri temporaire des produits transportés par les mulets, ceux-ci devant être soulagés de leur bât pour la nuit.

Les plans qui viennent d'être évoqués sont également proches de ceux de plusieurs autres bâtiments de lieux d'étape de Gaule septentrionale récemment rassemblés par M.-H. Corbiau (Corbiau 2011) et qui se trouvent le long de la voie entre Reims et Trèves (fig. 7).

Dans la petite agglomération routière de Chameleux (Florenville), le bâtiment A de 10 m × 24 m présente une entrée axiale de 2,50 m de large et comprend un four et une cave. L'arasement des vestiges ne permet pas de savoir si la cour était bordée sur trois côtés de constructions, mais la mise au jour de la cave et du four plaide en ce sens. Le site a par ailleurs livré une boîte à sceau et des hipposandales.

À la Corne du Bois des Pendus (Anlier), le bâtiment isolé construit à la fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. mesure 15 m × 30 m (450 m<sup>2</sup>) et comporte une porte charretière de 2 m de large encadrée de petites pièces, dont l'une est chauffée. Un foyer bâti se trouve par ailleurs à l'entrée de la cour. Dans un second état, une construction extérieure en L comportant des petits thermes est édifée contre les côtés nord et ouest du bâtiment. On peut émettre un heureux parallèle avec l'un des deux bâtiments de la *mansio* d'*Elusiodunum* installée le long de la voie d'Aquitaine et identifiée par M. Passelac grâce à un cliché aérien (Passelac 2002, p. 157, fig. 6) : même surface bâtie et présence dans les deux cas d'une série de petites pièces, sur l'un des pignons du bloc principal, appartenant avec vraisemblance à des petits thermes.

À l'extrémité méridionale de l'agglomération de Vervoz, un relais a été identifié par les fouilles au carrefour de deux voies. Il comprend un grand bâtiment en T mais surtout une grande construction très arasée de 11,5 m × 25 m avec une très large ouverture de 5 m perpendiculaire à la voie.

À Outrelouxhe, l'établissement d'Elmer, qui se trouve à 600 m de l'agglomération de Strée, a été édifé au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., le long de la voie principale. Il comporte un bâtiment de 11,5 m × 21 m auquel sont ajoutés, lors d'une phase ultérieure, des petits thermes installés fort logiquement contre le long côté sud de l'édifice. La position du bâtiment par rapport à la voie toute proche suggère de restituer, comme à Terrasson, une porte charretière axiale, mais il n'y a pas d'interruption de fondation. Une hipposandale et des garnitures d'attelage ont été trouvées sur le site.

On peut enfin établir un heureux parallèle avec le bâtiment occidental de l'établissement de la Molère identifié comme la *mutatio Vanesia* par F. Colleoni (voir article dans ce volume et déjà Colleoni 2009, p. 274-276) auquel est cependant associé un imposant bloc bâti latéral avec une cour, intégrant en rez-de-chaussée des petits bains.

Par ailleurs, en Pannonie supérieure, dans la région située au sud et à l'est de *Carnuntum*, plusieurs relais routiers ont fait récemment l'objet de publications (Groh *et al.* 2010 ; Biró

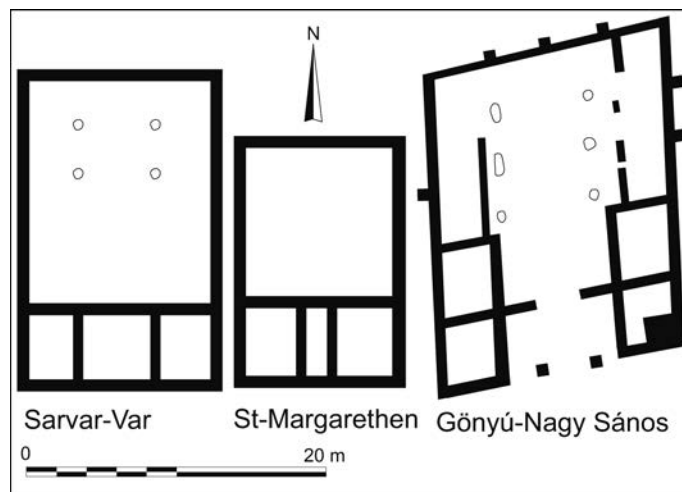


Fig. 8 – Plans généraux d'établissements de bord de voie en Pannonie (d'après Groh *et al.* 2010 ; Biró 2010).

2010)<sup>11</sup> qui offrent des points de comparaisons tout à fait intéressants puisqu'une partie d'entre eux présente un plan allongé rectangulaire, très proche de celui de Soumaltre et ouvrant sur une voie (fig. 8). La plupart de ces établissements sont de statut militaire et datés de la seconde moitié du Haut-Empire ; ils sont fréquemment entourés d'un fossé défensif. À Sárvár-Vár, le bâtiment présente des dimensions de 13 m × 21,60 m et l'entrée axiale est encadrée de deux pièces de mêmes dimensions. Ce porche couvert donne accès à une cour où se trouvent quatre négatifs de puissants poteaux qui soutenaient des constructions en bois formant un U. À St-Margarethen, le plan du bâtiment est semblable mais sa surface est inférieure : 11,80 m × 16,60 m. L'accès à la cour se faisait par un passage couvert axial, encadré de chaque côté d'une pièce de mêmes dimensions. Enfin, à Gönyú-Nagy Sános, le bâtiment mesure 16,8 m × 21,50 m et la large entrée axiale est également encadrée par deux pièces identiques tandis que l'espace qui se développe à l'arrière est occupé par deux pièces et une série de trous de poteau axiaux. Les autres relais présentent, quant à eux, des plans à galerie de façade débordante, encadrée ou non de pavillons en saillie, et semblent constituer une série homogène.

Le recours à des constructions de plan rectangulaire allongé avec accès axial depuis la voie semble devoir être considéré comme un élément discriminant d'une grande pertinence pour identifier des relais routiers. D'autres exemples d'établissements fouillés en Gaule Belgique, cités par M.-H. Corbiau ou mis au jour en Pannonie, confirment également cette observation et nul doute qu'une recherche exhaustive menée à l'échelle de l'Empire corroborerait cette observation. Peut-on aller plus loin et préciser notamment à quelle époque apparaît ce type de relais routier ? Il est difficile de se prononcer à partir d'un nombre finalement assez réduit d'exemples, mais, dans l'état actuel de la documentation, l'horizon augustéen tardif semble constituer un repère assez pertinent. En Narbonnaise, trois établissements du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., donc plus anciens, montrent des plans

11. Je remercie très sincèrement A. Gilles qui m'a fourni ces références bibliographiques qu'il a utilisées dans le cadre de sa thèse sur les campagnes de la cité de Valence, soutenue en février 2016 à l'université de Lyon-II et récemment publiée (Gilles 2016).

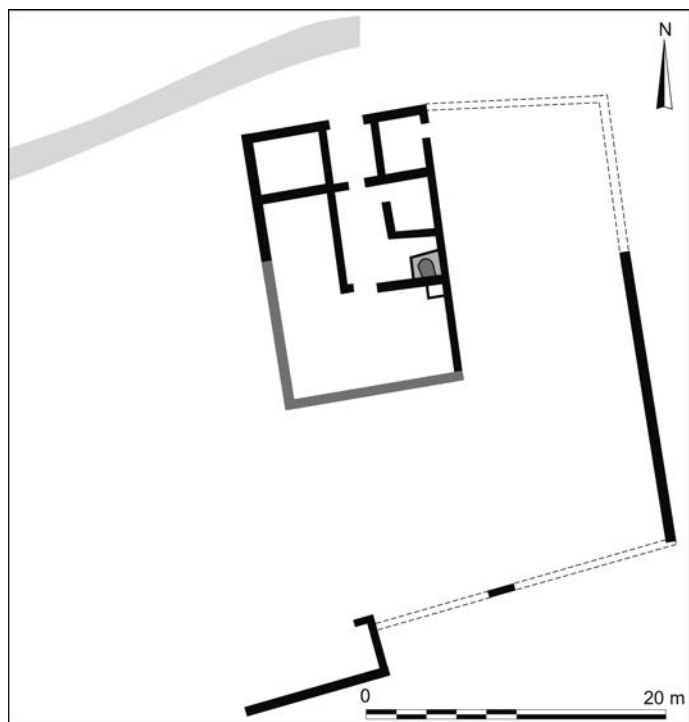


Fig. 9 – Plan général de la phase II de l'établissement de Taradeau (Var) (d'après Bérato 2004).

rectangulaires ramassés, proches du carré, un peu différents et organisés autour d'une cour. La Brune d'Arles (Badan *et al.* 2000) est daté de la période tardo-républicaine tandis que la ferme/auberge d'Ambrussum (Fiches, Mathieu 2002) est d'époque augustéenne. À Loupian, l'établissement de bord de voie de Marinesque, antérieur aux années 40-30 av. J.-C., comporte des constructions rectangulaires simples, adaptées à la topographie locale (voir article de I. Bermond *et al.* dans ce volume). Il est possible, à partir de ces trois exemples, de supposer prudemment que le plan rectangulaire allongé avec accès axial serait bien apparu vers le changement d'ère et se serait ensuite diffusé jusqu'au Bas-Empire. À cet égard, le plan du bâtiment de la phase II de l'établissement rural de Saint-Martin à Taradeau (Var ; Bérato 2004, p. 47-54)<sup>12</sup>, qui présente une similitude morphologique troublante avec les bâtiments de type Soumaltre (fig. 9), mais qui est beaucoup mieux conservé, offre une comparaison chronologique intéressante. Il a, en effet, été édifié au cours du dernier quart du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., ce qui est très comparable — voire similaire si l'on considère seulement la partie basse de cette datation — à notre horizon chronologique.

Par ailleurs, il est remarquable d'observer que ce type de bâtiment est à la fois associé à des établissements isolés

12. Cette construction de 12 m × 18 m couvre 216 m<sup>2</sup> et présente un porche d'accès de 2,15 m de large, encadré par deux petites pièces ouvrant sur un chemin de desserte de 2 m d'emprise. Elle comporte un four culinaire ovulaire bâti et est intégrée à une vaste cour bordée, sur son côté sud, d'une construction allongée. L'existence de petits bains, situés à 30 m au sud-ouest, sous les thermes postérieurs, est probable comme l'indiquent les quelques vestiges augustéens mis au jour dans ce secteur. Le site se trouve à 6 km au nord-est de *Forum Voconi* et à moins de 1 km de la *via Per Alpes Maritimas*, sur la rive gauche de l'Argens. Les ressources de l'établissement pendant l'époque julio-claudienne ne sont pas connues et n'ont en tout cas pas laissé de traces tangibles. L'hypothèse d'un relais routier serait à réexaminer en détail même si celle d'une ferme coloniale semble plus plausible.

comme Soumaltre ou bien Elmer, ainsi qu'à des agglomérations routières. Le cas de la *mutatio Vanesia* est intéressant parce qu'il s'agit d'un relais officiel, comme l'indique sa mention sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, datée du début du 4<sup>e</sup> s. Par ailleurs, il est clairement en position isolée, ce qui ne laisse aucun doute quant à son identification. Dans le cas d'Ambrussum, les discussions qui avaient suivi la présentation de J.-L. Fiches, lors de la journée d'étude de Toulouse, avaient porté sur l'identification formelle de l'ensemble 12 du Bas-Empire avec la *mutatio* du même itinéraire. La possibilité que ce bâtiment ait eu un statut privé avait été évoquée eu égard à la contemporanéité de trois édifices de fonction similaire dont le statut privé ou public est impossible à préciser en l'absence de données épigraphiques.

Faut-il supposer l'existence d'un lien entre ce type de plan plus ou moins stéréotypé, découlant peut-être d'un cahier des charges commun et un statut officiel lié au *cursus publicus* ? La diffusion et la multiplication de ce plan doivent-elles plutôt s'expliquer par des conditions pratiques d'utilisation ? Le cas d'Ambrussum paraît limpide, et démontre, grâce à la coexistence de plusieurs bâtiments de ce type parfaitement contemporains, que la réponse à la dernière question est oui et qu'en réalité les deux questions ne s'opposent pas.

On doit par ailleurs souligner que si ces plans caractéristiques de lieux d'étape offrent un certain nombre de caractères communs, ils présentent des modules assez différents (fig. 10 et tabl. I). Les plus petits couvrent des surfaces comprises entre 240 m<sup>2</sup> et 320 m<sup>2</sup> et les plus grands, qui se trouvent à Ambrussum, dépassent les 850 m<sup>2</sup>, atteignant même, pour le plus grand, 1 275 m<sup>2</sup>. En valeurs cumulées, la seule partie fouillée de cette agglomération offrait donc une surface utile considérable, de presque 4 000 m<sup>2</sup>, destinée au transit des biens et des personnes. Entre ces deux groupes se trouve un ensemble de plans couvrant des valeurs comprises entre 450 m<sup>2</sup> et 550 m<sup>2</sup>.

Ces chiffres qui concernent des établissements du Haut-Empire sont intéressants car ils peuvent donner, même si des nuances peuvent être apportées ici ou là, des ordres de grandeur qu'il est peut-être possible de corréler à la fois avec l'intensité du trafic routier local, mais aussi avec l'importance et le rôle des lieux d'étape. Peut-être sont-ils donc révélateurs d'une certaine hiérarchie économique.

Que penser finalement des établissements que l'on propose d'identifier comme des lieux d'étape et qui ne présentent pas ce type de plan ? Faut-il supposer qu'ils n'ont pas été conçus à l'origine pour cette fonction et que celle-ci est venue s'ajouter à d'autres ? Il y a probablement, dans le croisement des études de plans et de fonctions économiques reconnues, beaucoup à apprendre de la hiérarchisation des activités économiques de ces établissements de bord de voie.

## LE VIGNÉ-EST (ASPIRAN)

Depuis sa découverte au milieu des années 1990 (Mauné 1998, p. 303), dans le cadre des prospections systématiques de la petite plaine de Soumaltre, ce petit établissement, fondé au plus tôt au milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. et couvrant moins de 3 000 m<sup>2</sup>, n'a eu de cesse de nous intriguer. En effet, malgré sa superficie réduite, il s'agit d'un site qui a livré une très grande abondance de

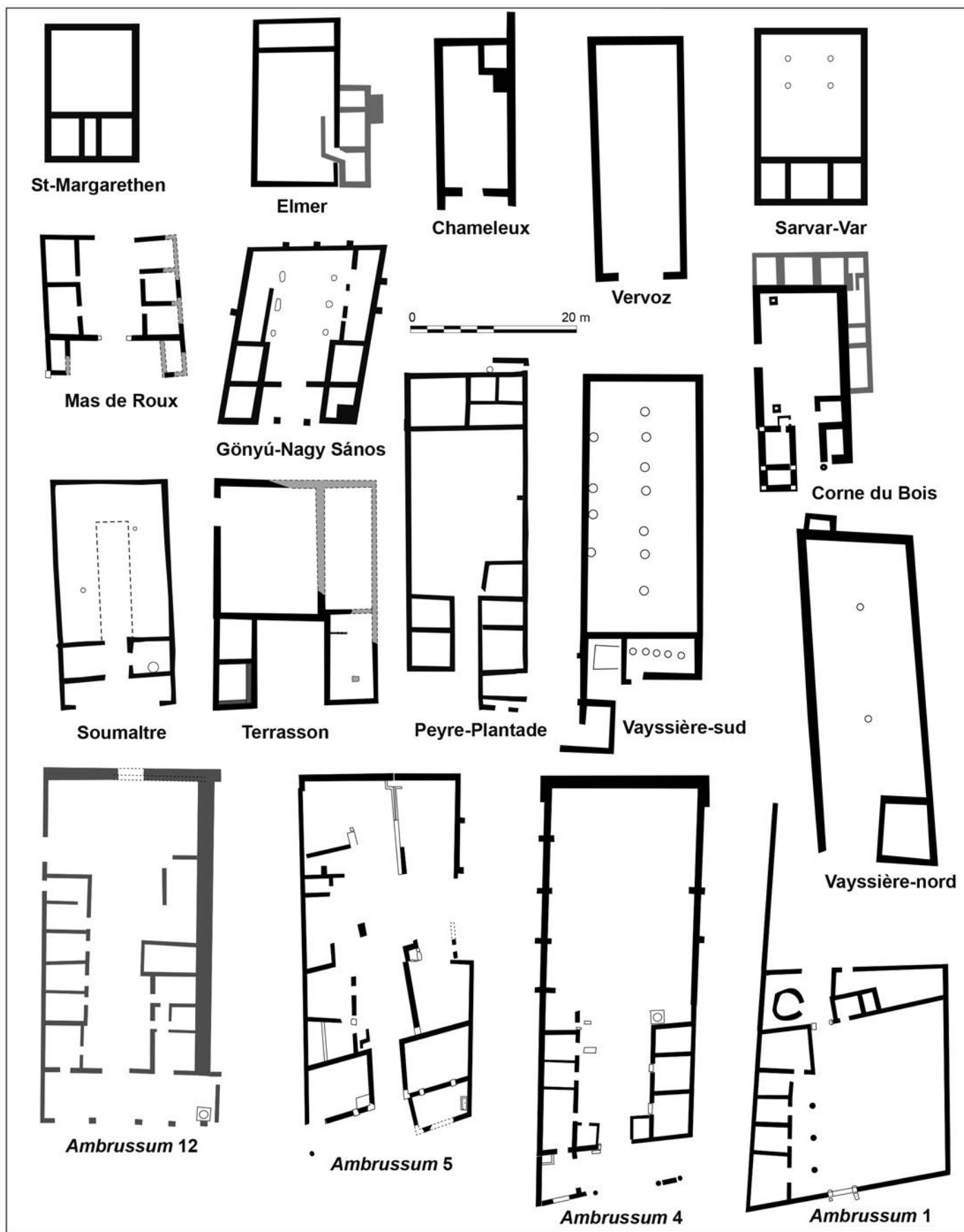


Fig. 10 – Plans comparés de Soumaltra avec des établissements de bord de voie de morphologie identique, par ordre de taille croissante (DAO : S. Mauné, CNRS, d'après références bibliographiques dans texte).



Tabl. 1 – Récapitulatif des données relatives aux bâtiments d'accueil cités dans le texte (S. Mauné, CNRS).

Site	Dimensions HO (m)	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Surface cour (m <sup>2</sup> )	Largeur porte	Thermes	Datation
St-Margarethen	11,80 x 16,60	196	25	1 m (?)	Non	II <sup>e</sup> s.
Elmer	11,2 x 21	235	120	?	Adjacent	Milieu I <sup>er</sup> s.
Chameleux	10 x 24	240	?	2,5 m	Non	I <sup>er</sup> s.
Vervoz bât. B	11,5 x 25	288	130	5 m	Non	Seconde moitié I <sup>er</sup> s.
Sarvar-Var	13 x 21,60	294	47	2,30 m	Non	II <sup>e</sup> s.
Mas de Roux	17 x 19	323	80	3 m	?	Fin I <sup>er</sup> s. av. J.-C.
Gönyu-Nagy	16,80 x 21,50	361	42	2 m	Non	II <sup>e</sup> s.
Corne du Bois	15 x 30	450	130	2 m	Adjacent	Fin I <sup>er</sup> s.
Soumaltre	15 x 30	450	280 max.	2,90 m	Adjacent	Deuxième quart I <sup>er</sup> s.
Terrasson	20 x 27,5	550	180	3 m	Non	Deuxième quart I <sup>er</sup> s.
Peyre-Plantade	15 x 37	555	250	2,60 m	Probable	Deuxième quart I <sup>er</sup> s.
Vayssière bât. Sud	38 x 15	570		?	Non	Troisième quart I <sup>er</sup> s.
Vayssière bât. Nord	40 x 15	600		?	Non	Troisième quart I <sup>er</sup> s.
Ambrussum 5	19,5 x 44,5	867	385	3,90 m	Public (?) proche	I <sup>er</sup> s.
Ambrussum 12	20,5 x 43	881	391	2,90 m	Adjacent	I <sup>er</sup> s.
Ambrussum 4	19,5 x 48	936	400	3,90 m	Public (?) proche	I <sup>er</sup> s.
Ambrussum 1	25 x 51	1275	550	3,30 m	Public (?) proche	I <sup>er</sup> s.

céramiques, en particulier de la sigillée sud-gauloise. De nouvelles prospections effectuées au printemps 2015<sup>13</sup> n'ont fait que confirmer les observations antérieures, en particulier concernant la localisation du chai vinicole ; elles ont permis, par ailleurs, le ramassage de cinq pesons de tisserand qui indiquent une activité de tissage de la laine au sein de l'établissement ; plusieurs scories de fer ont également été collectées et signalent l'existence d'une petite forge. La nouveauté vient surtout de la découverte de nombreux fragments de briques d'hypocauste et de plusieurs fragments de blocs de grès ayant subi l'action du feu et signalant avec précision l'emplacement du *prae-furnium* appartenant à des thermes. La présence de ces mobiliers et matériaux s'explique par le charruage profond qu'a subi la parcelle avant sa replantation.

Le Vigné-Est se trouve à 120 m à l'ouest du tracé supposé de la voie *Cessero-Segodunum*, mais la découverte récente de l'établissement de la Garèle-Gourdibau, au franchissement de la Garèle, à quelques centaines de mètres au nord, permet de s'interroger, avec des éléments neufs, sur le tracé de la chaussée antique dans ce secteur de la plaine de Soumaltre (fig. 11). Il se pourrait, en effet, que la voie ait en fait longé le côté oriental des constructions du Vigné-Est.

L'itinéraire retenu en 2004 par R. Thernot dans la monographie consacrée à Soumaltre est celui correspondant au tracé de la voie royale aboutissant au pont sur la Garèle. Un nouvel examen du cadastre napoléonien de 1835 (section C1 de Gissos, feuille n° 1 au 1/25 000<sup>e</sup>) prenant en compte la position de l'établissement du Vigné, mais également celle de la Garèle/Gourdibau, permet, cependant, de proposer une autre possibilité. Entre la patte d'oie se trouvant immédiatement au nord de Soumaltre et la rive gauche de la Garèle, une

succession de limites parcellaires et de chemins indique, en effet, un tracé sud-nord cohérent, qui se développe sur une distance considérable, de l'ordre de 1 400 m. Si ce tracé correspond bien à celui de la voie antique, on comprendrait mieux alors pourquoi les diagnostics mécaniques effectués en 1999 par V. Bel, le long du segment de la voie royale se trouvant entre la patte d'oie susmentionnée et le pont moderne sur la Garèle, n'avaient pas permis la mise au jour de fossés bordiers identiques à ceux observés à Soumaltre.

En définitive, vingt ans après sa découverte, il nous semble désormais envisageable que l'établissement du Vigné ait eu, à un moment donné de son histoire, une fonction d'accueil des voyageurs. Les éléments matériels à notre disposition sont identiques à ceux que nous avons collectés à Soumaltre avant la fouille de 1999-2000, et l'on rappellera aussi le ramassage en 1994 d'un crochet en bronze d'une pesée de balance, objet lié aux transactions commerciales, très peu attesté en contexte purement rural. Cependant, comme à Soumaltre, si fonction routière il y a eu, elle s'ajoutait à d'autres et confirme la polyvalence de cet établissement.

## LA GARÈLE-GOURDIBAU (ASPIRAN)

Ce site inédit a été découvert au printemps 2009 à l'occasion de prospections de surface systématiques<sup>14</sup> qui avaient pour objectif d'achever l'exploration de la partie orientale de la commune, située entre les premiers reliefs et le cours de l'Hérault. Les ramassages de surface effectués dans une jeune vigne et une parcelle adjacente plantée en culture annuelle ont permis de localiser un site couvrant 2 500 m<sup>2</sup>, dont le mobilier

13. Elles ont été réalisées avec J. Latournerie, étudiant en master 2 à l'université de Montpellier, dans une vigne âgée de douze ans, qui a été plantée après un charruage profond assez destructeur comme le montre la densité des mobiliers présents à la surface.

14. Cette campagne de prospection systématique a été organisée à la Maison de l'Archéologie d'Aspiran par M. Canivet et S. Mauné et était inscrite dans l'offre de formation proposée aux étudiants de l'université Montpellier-III avec le soutien de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault.

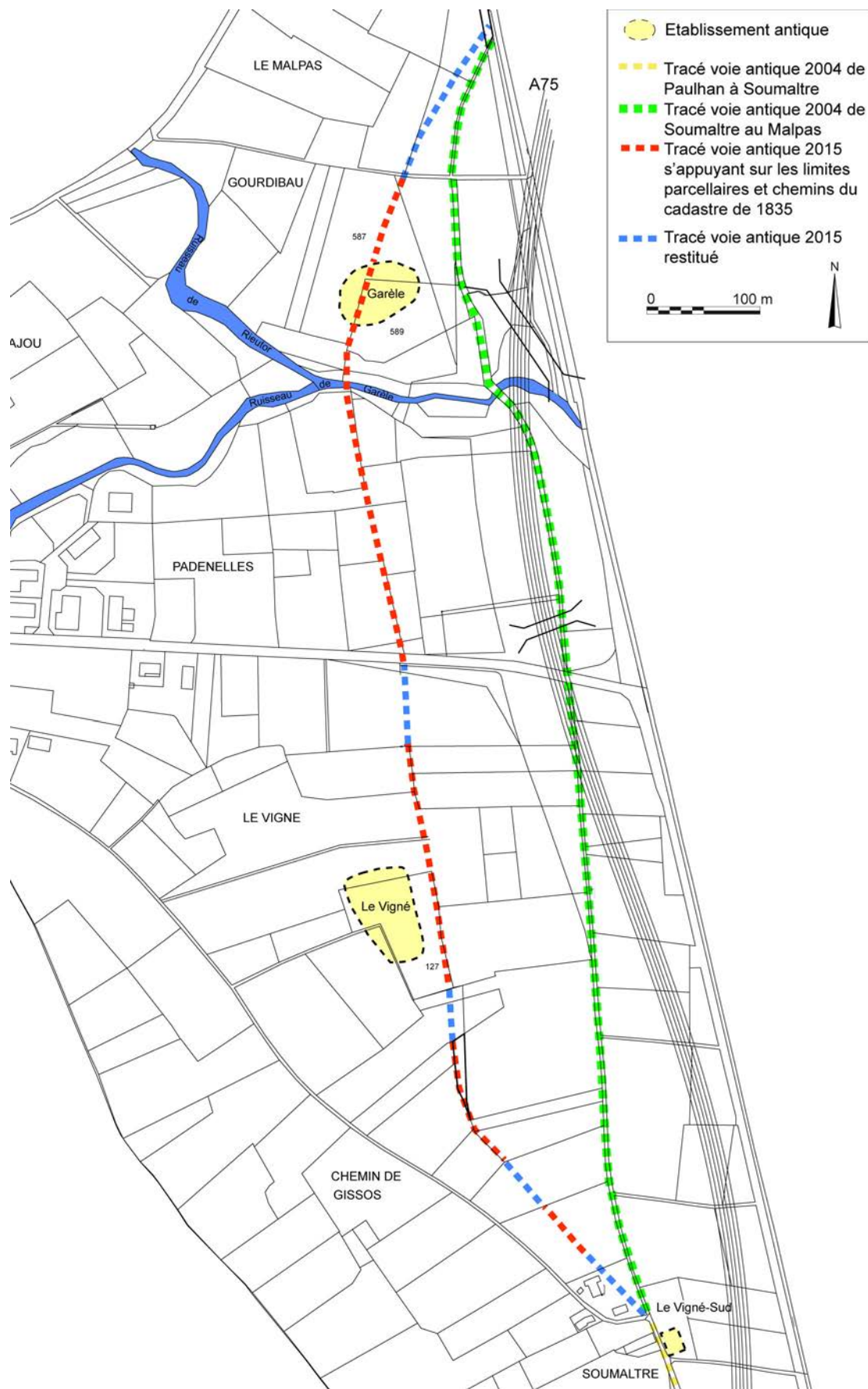


Fig. 11 – Localisation sur fond cadastral communal d'Aspiran des établissements antiques du Vigné-est et de la Garèle avec la restitution des tracés possibles de la voie Cessero-Segodunum (DAO : S. Mauné, CNRS).

relativement abondant indique une chronologie comprise entre le début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et la fin du Haut-Empire (Canivet 2009, p. 67-70). Sa composition est par ailleurs tout à fait conforme à ce que l'on observe sur les autres établissements installés dans la plaine de Soumaltre : céramiques fines et communes, amphores régionales et hispaniques. La rareté du *dolium* est en revanche à signaler et pourrait renvoyer à l'absence de chai vinicole. L'intérêt de ce gisement est de se trouver sur la rive gauche de la rivière de la Garèle, située à une vingtaine de mètres au sud, mais surtout d'indiquer, peut-être, la position du franchissement antique sur la Garèle. L'opération de fouille conduite en 1999 sur le pont d'époque moderne permettant à la voie royale de franchir ce cours d'eau encaissé n'avait pas permis d'observer de vestiges antiques (Bergeret, Thernot 2000), et la question du franchissement d'époque romaine restait donc en suspens. La découverte du site de la Garèle fait supposer avec beaucoup de vraisemblance que celui-ci se trouvait donc à une cinquantaine de mètres en amont du point de passage moderne et qu'il était marqué par la présence d'un bâtiment constituant peut-être un lieu d'étape. Une prospection effectuée pendant l'hiver 2015-2016 dans le lit de la rivière, sur 200 m de long, a permis d'observer la présence, au fond du lit à sec, de cinq grands fragments de blocs de grès et d'un fragment de fût monolithe en conglomérat, de 1 m de longueur sur 0,50 m de largeur. Ces fragments sont profondément fichés dans les alluvions de graviers et de galets et ont été usés par le passage de l'eau, ce qui suggère qu'ils sont présents ici depuis fort longtemps. Ils se trouvent précisément à l'endroit où les limites parcellaires, évoquées plus haut, permettent de restituer un franchissement de la rivière, très encaissée dans ce secteur.

## LA VILLA DE SAINT-BÉZARD (ASPIRAN)

Installée sur la rive droite de la Dourbie, la *villa* de Saint-Bézard se trouve à moins de 500 m à l'ouest de la voie *Cessero-Segodunum*. Le complexe, fondé au début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (Mauné, Carrato 2012), est constitué d'un grand atelier de potiers associé à une *villa* vinicole à plan en U (fig. 12). Ces deux composantes distinctes sont séparées par une voie empierrée aménagée dans les années 15-20 apr. J.-C., qui succède à une piste en terre du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. traversant le site. Il est possible que cet axe corresponde à une voie secondaire permettant, depuis la voie *Cessero-Segodunum*, d'accéder au secteur cuprifère des monts de Cabrières, situé quelques kilomètres plus à l'ouest.

La voie empierrée, qui fonctionne jusqu'au milieu du 5<sup>e</sup> s., est soigneusement aménagée et bordée de murs de clôture. La présence de ces derniers avait probablement pour finalité d'empêcher la divagation des animaux, moutons en particulier, empruntant cet axe pour rejoindre les différentes parties du domaine, et d'isoler la palestre des thermes sud ainsi que la parcelle cultivée adjacente. La présence de bêtes à laine au sein de cette *villa* est attestée par la découverte de plusieurs forces pour la tonte, mais également par la production locale et l'utilisation de pesons de tisserand signalant, pendant toute la durée d'occupation de la *villa*, la production de draps de laine en quantité importante.

La *villa* de Saint-Martin, à Chabrillan dans la Drôme (Martin 2002), fournit un autre exemple de grand centre domanial traversé par une voie de 7,50 m de large, dont le statut reste, dans ce cas précis, insaisissable. La présence de cet axe viaire a fait supposer que le site pouvait correspondre à une petite agglomération (Leveau 2002c), mais l'ampleur du bâtiment de stockage vinicole plaide plutôt en faveur d'une interprétation domaniale. La fouille malheureusement très limitée de cette *villa*, détruite depuis par la construction du TGV Méditerranée, ne permet pas de disposer de la documentation matérielle qui aurait pu justifier une réflexion sur les relations économiques qu'elle entretenait avec la voie susmentionnée.

Plus au sud, dans la vallée du Calavon (Vaucluse), l'établissement de Tourville, à Saignon, offre aussi matière à comparaison. Il est occupé du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. jusqu'aux années 270 apr. J.-C. et présente plusieurs phases d'occupations successives. Qualifié de *villa* par A. Kauffmann qui l'a fouillé entre 1999 et 2002 (résumé dans Tallah 2004, p. 316-322), cet établissement est traversé par une voie secondaire de 3,50 m de large qui se raccroche à la voie Domitienne, située à quelques centaines de mètres. Le bâti principal se développe sur 2 500 m<sup>2</sup> et occupe un triangle rectangle au centre duquel plusieurs cours successives se déploient. À la base de cet ensemble, se trouvent des installations oléicoles et vinicoles de taille moyenne (Carrato à paraître). L'intérêt principal du site réside surtout dans la présence de cuisines comprenant pas moins de trois fours circulaires, et de modestes bains, totalement sous-calibrés pour une *pars urbana* dont l'existence est supposée à l'extrémité orientale de la zone bâtie. C'est dans ce secteur qu'ont été recueillies plusieurs hipposandales. La chronologie de mise en place des cuisines et des thermes n'a pu être clairement précisée, mais ils étaient en fonction dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. et jusqu'à l'abandon du site. Finalement, Tourville constitue peut-être un exemple supplémentaire de ces *villae*/établissements ruraux dont une partie de l'activité pouvait être liée à la présence d'un axe viaire secondaire et qui illustreraient aussi la plurifonctionnalité de ces sites, à la fois centres de productions agricoles, mais aussi lieux de service et d'étape pour les marchands et les voyageurs.

C'est à ce même type d'établissement que pourrait appartenir le relais routier/*villa* fouillé par L. Buffat à la Croix de Fenouillé, à Castillon-du-Gard, et qui se développe à partir du début du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. à proximité immédiate d'un carrefour de voies importantes reliant Nîmes à Alba et Uzès au Rhône (Buffat 2011, p. 32-34). Il se déploie autour d'une grande cour centrale, sur environ 4 000 m<sup>2</sup>, et aurait eu, dès sa fondation, une fonction avérée de relais routier. Cette hypothèse s'appuie sur la présence des deux voies, sur la profusion de la vaisselle de service et enfin sur l'abondance des scories de fer qui laisse supposer une activité métallurgique en relation avec le charronnage. Entre l'époque flavienne et la fin du 1<sup>er</sup> s., le site aurait conservé sa fonction de relais, mais l'apparition d'un grand bâtiment de stockage et surtout la construction d'une salle de réception, de thermes modestes et de galeries montreraient, d'après L. Buffat, qu'il avait acquis le statut de *villa*. Dans ce dossier, le caractère partiel de la fouille gêne cependant la lecture du plan du site. Il n'est pas improbable que, dès sa fondation, la Croix de Fenouillé ait été un établissement



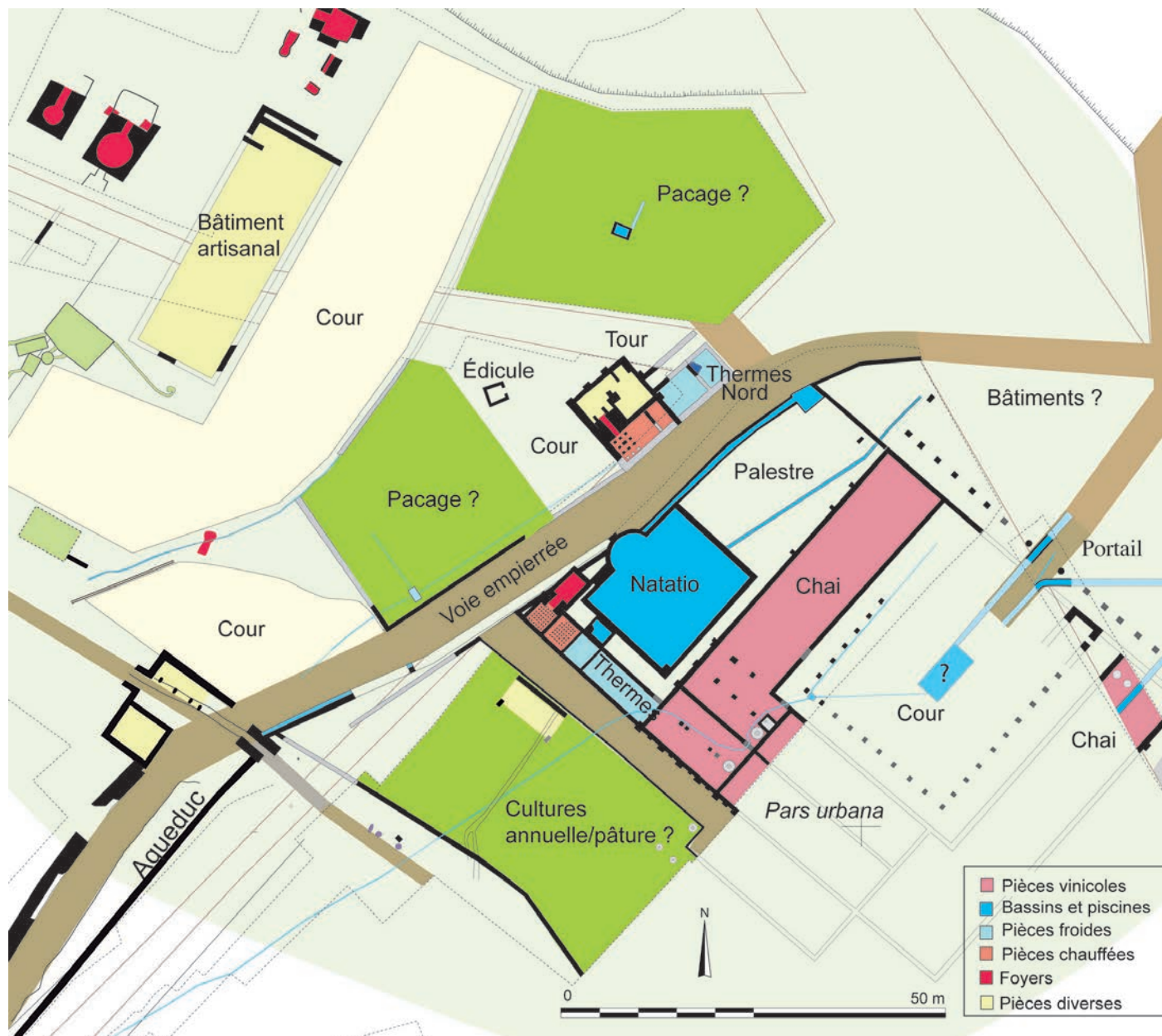


Fig. 12 – Plan cumulé général des structures bâties et des espaces du complexe de Saint-Bézard (Aspiran, Hérault)  
(relevé : S. Mauné, Ch. Carrato, G. Marchand, S. Sanz ; DAO : S. Mauné, CNRS).

domanial dont l'économie aurait à la fois reposé sur l'agriculture et sur les services aux voyageurs.

À Saint-Bézard, l'absence des bandes latérales de terrain protégeant les voies publiques des empiètements et surtout l'existence d'un grand portail suggèrent, *a priori*, de reconnaître ici une portion de voie privée. L'emplacement de ce dernier est marqué par une interruption du mur de clôture, mais aussi par la découverte faite à proximité immédiate, lors de la fouille des différents niveaux superposés de la chaussée, de trois clés en fer à panetons et d'éléments d'hubriserie en fer dispersés sur quelques mètres carrés (Léger 2011).

Un autre argument qui nous semble intéressant est la présence, sous les niveaux de chaussées superposées, de canalisations sous pression permettant, depuis la source du Costou, d'alimenter cette partie du complexe en eau courante. Ces conduites, associant pour l'une des tuyaux en bois et des tuyaux tournés en céramique, et mettant en œuvre pour l'autre

des tuyaux moulés en céramique, sont datées de la période 10-15 à 70 apr. J.-C. Elles ont été réformées en 71-72 apr. J.-C., lors de la construction de l'aqueduc<sup>15</sup>, qui a lui-même empiété sur la bordure orientale de la chaussée. Comment imaginer, si la voie avait été publique, que des canalisations privées aient pu être installées sous la chaussée, dans l'axe de circulation et sur des distances de plusieurs dizaines de mètres ?

On rappellera par ailleurs qu'en Narbonnaise méridionale, seulement trois inscriptions font connaître des voies privées. D'une façon générale, il faut d'ailleurs souligner que la rareté de ce type de témoignage implique qu'une grande partie des

15. Cette chronologie très précise est fournie par une monnaie, fleur de coin, en argent, frappée en 71-72 apr. J.-C., trouvée avec d'autres monnaies issues d'une bourse en 2013, sur moins d'un mètre carré, dans le niveau de construction de l'aqueduc. Ces monnaies ont été traitées et identifiées par J. Latournerie (étudiant en master 2 à l'université Paul-Valéry).



informations nécessaires à la circulation devait être écrite sur des supports en bois.

À Velaux, dans les Bouches-du-Rhône, un bloc calcaire irrégulier, trouvé en réemploi dans l'un des murs de la chapelle Sainte-Propice, porte l'inscription *Iter / privat(um)* (Villa 1973-1974, p. 321 ; Gateau 1996, p. 330), et, plus près de Marseille, à Aubagne et à Auriol, deux inscriptions portent les textes *Iter / privat(um) et [Iter pri]vat[um]* (Rothé, Tréziny 2005, p. 787 et 818). À Loupian (Hérault), une borne avec le texte *Iter / pri(vatus)* a été mise au jour au domaine de la Rouquette, non loin du tracé de la voie Domitienne (Lugand, Bermond 2001, p. 239-240) et une seconde, avec un texte de même nature mais plus développé et inscrit sur deux faces, a été découverte pendant l'été 2014 par I. Bermond lors de la fouille programmée du relais de Marinesque (cf. article dans ce volume). Cette borne inscrite est d'un grand intérêt, car le texte *Iter / privat(um) / prekario* signifie vraisemblablement que cette voie de statut privé pouvait être empruntée par des particuliers, « à titre précaire », soit pour accéder à leurs terres bordant cet axe, soit pour rejoindre une voie vicinale, c'est-à-dire un itinéraire secondaire établi par les *pagi*.

Comme à Loupian, il est donc possible que la voie traversant le complexe de Saint-Bézar ait été ouverte à la circulation publique, à titre précaire, impliquant peut-être des horaires de passage bien définis. Peut-être existait-il aussi une servitude de passage<sup>16</sup> encadrée par une réglementation spécifique, car la voie semble antérieure à l'installation de l'atelier de potiers et de la *villa* (Mauné, Duperron 2012).

Traversant le domaine de Saint-Bézar, cet axe pouvait — en direction du sud-ouest et au-delà de la crête de la source du Costou qui domine le site — se greffer à une voie du réseau secondaire public. Vers le nord-est, elle se rattachait sans doute à la voie publique *Cessero-Segodunum*. On rappellera également que la rivière Dourbie pourrait avoir matérialisé la frontière entre le territoire de la colonie romaine de Béziers et la cité latine de Lodève. Quels pouvaient être la place et le rôle de la *villa* de Saint-Bézar dans un dispositif frontalier comprenant à la fois un ouvrage de franchissement public — celui de la voie *Cessero-Segodunum*, située à environ 500 m au sud-est — et un gué aménagé, voire un pont, se trouvant immédiatement en contrebas des bâtiments antiques ? Il est impossible en l'absence de découverte épigraphique de le préciser. Quoiqu'il en soit, cette chaussée a été très fréquentée, et pas seulement par le personnel agricole de la *villa*, comme le montre l'abondant mobilier métallique — fibules, monnaies, pièces de harnachement, frettes de moyeu de char, fragments de cerclages de roue, éléments de coffre, clous de chaussures — recueilli sur les différentes surfaces de roulement qui se sont succédé pendant toute la durée d'occupation du complexe.

À l'époque flavienne a été construite une imposante tour, installée à l'entrée de l'établissement (fig. 13). Son entresol était occupé par des thermes de taille réduite et une boulangerie, identifiée comme telle grâce à la mise au jour d'un four et de restes de pain ou de galettes carbonisés associés à deux meules

de moulins à sang (Mauné *et al.* 2013)<sup>17</sup>. Visible depuis la grande voie romaine située au nord-est, cette construction, occupée jusqu'à la première moitié du IV<sup>e</sup> s., pourrait avoir eu une fonction d'accueil. Avec une surface utile de 80 m<sup>2</sup> par niveau, elle offrait en effet une place suffisante pour accueillir des voyageurs, les nourrir et les loger.

Un premier ensemble thermal avait été construit à la perpendiculaire des installations vinicoles dans les années 30 apr. J.-C. et il a été complété, au tout début des années 70 apr. J.-C., par une très grande *natatio* à abside de 280 m<sup>2</sup>, alimentée par un aqueduc construit à la même époque. Les thermes nord, situés à la base de la tour, à moins de 30 m, sont de taille modeste et semblent davantage répondre aux exigences de service d'un lieu d'étape plutôt qu'aux nécessités hygiéniques, culturelles et sportives d'un ensemble domanial. En effet, les thermes mis en évidence dans les lieux d'étape, ou bien considérés comme tels, sont en général de petite taille (Theriot *et al.* 2004, p. 102 ; Pomarède *et al.* 2005, p. 52), comme le montrent aussi les exemples d'Anlier et d'Outrelouxhe, en Gaule Belgique (Corbiau 2011, p. 111-113), et d'*Immurium* Moosham, en Autriche (Sedlmayer 2014). Une autre hypothèse serait d'interpréter ce bâtiment comme le logement d'une partie de la main-d'œuvre de la *villa* mais, dans ce cas-là, il nous semble, comme dans les *villae* de Vareilles (Mauné 2003) ou des Près-Bas (Pellecuer 2000), qu'une construction allongée de plain-pied aurait été plus simple à construire. Enfin, il est possible que cet édifice ait servi de grenier et que, dans ce cas-là, la cuisine/boulangerie et les thermes du niveau inférieur aient été utilisés par le personnel du domaine.

Quoiqu'il en soit, la taille disproportionnée du *praefurnium* du second état, daté du début du II<sup>e</sup> s., et la construction, à la même époque, d'un imposant escalier extérieur pourraient signaler des réaménagements dans les étages, en lien avec la présence de pièces d'habitat disposant peut-être, pour l'hiver, du chauffage central. Il faut également rappeler la présence, à quelques mètres à l'ouest de la tour, d'un petit édifice cultuel construit au II<sup>e</sup> s. et qui a livré une belle série monétaire ainsi que deux dépôts de vase<sup>18</sup>.

L'ensemble ainsi constitué pouvait offrir aux voyageurs de passage toutes les commodités nécessaires à leur repos et aux pratiques culturelles inhérentes aux déplacements sur de longues distances.

17. Ce type d'équipement se rencontre dans les *villae* rurales ou *domus* urbaines, mais a également été observé et étudié par Ch. Sireix dans l'auberge de la Cité judiciaire à Bordeaux où il était associé à un probable séchoir à viande (en dernier lieu Sireix 2014). De nombreux restes de « galettes confectionnées à base de céréales » ont par ailleurs été signalés dans l'agglomération routière de Fexhe-le-Haut, en Belgique, et sont mis en relation avec une activité économique (vente directe), en raison des quantités exceptionnelles qui ont été retrouvées (Corbiau 2001, p. 115).

18. Dans le cas de l'établissement du Crest à Bourboussan, c'est la présence, à une vingtaine de mètres des bâtiments, d'un dépôt monétaire organisé autour d'un bloc de molasse qui sert d'argument, avec la proximité d'un axe viaire, pour asseoir l'hypothèse d'un « relais-étape » (cf. en dernier lieu, P. Réthoré in Planchon *et al.* 2010, p. 240). Toutefois, A. Gilles a récemment montré que l'analyse de l'ensemble du mobilier céramique ne confortait pas l'hypothèse d'une auberge (Gilles 2016, p. 527-528). Sur la question de l'association d'équipements à vocation culturelle avec des lieux d'étape, on consultera avec bénéfice le dossier que J.-L. Fiches et son équipe ont consacré à l'enclos cultuel d'*Ambrussum* (Fiches *et al.* 2007).

16. Les extraits de textes d'*agrimensores* rassemblés par G. Chouquer et F. Favory qui concernent des chemins ayant le statut de limite cadastrale publique donnent un certain nombre d'exemples de ces servitudes concernant les personnes, les véhicules et les bêtes (Chouquer, Favory 2001, p. 396-398).



Fig. 13 – Vue générale des fondations de la tour et de l'édicule de Saint-Bézard (Aspiran, Hérault) et du tracé de la voie antique (cliche : S. Sanz, CNRS).

On peut enfin, comme pour Soumaltre, attirer l'attention sur deux espaces presque vides de tout aménagement, situés au nord et au sud de l'édifice. Le premier ne comportait, dans son emprise, qu'une cuve isolée en béton de tuileau et son évacuation. Il pouvait s'étendre vers l'est jusqu'à la chaussée traversant le complexe. Le second a livré comme seul aménagement une cuve monolithe en grès, associée au réseau de distribution d'eau sous pression. L'interprétation de cet espace comme lieu de pacage est peut-être corroborée aussi par la présence d'un enclos palissadé tardo-antique qui aurait succédé aux aménagements du Haut-Empire. Comme à Soumaltre, aucune fosse de plantation de vigne n'a été observée alors que la viticulture constituait, ici aussi, une activité importante.

Malgré l'ampleur de la fouille, il est difficile de trancher en faveur de l'une des interprétations présentées, d'autant que la longue durée d'occupation de ce bâtiment peut recouvrir une évolution de ses fonctions et de son statut. Si l'on retient l'hypothèse d'un lieu d'étape et de service, la *villa* de Saint-Bézard aurait alors constitué, pour ses propriétaires successifs, une source de revenus multiples (agricoles, artisanaux et de service).

## DE LA DOURBIE JUSQU'AU RHÔNEL SAINT-VINCENT (CLERMONT-L'HÉRAULT)

Cet établissement a été découvert très récemment à la suite d'une enquête orale réalisée en 2007 ; il est implanté à environ 1 200 m au sud de la Quintarié. Il était totalement inconnu et se situe à seulement 400 m au sud du hameau médiéval de Fouscaïs, dans le tènement de Saint-Vincent, où se trouvait une église médiévale. Ce sont les travaux de construction de la plateforme EDF qui auraient révélé, selon plusieurs habitants du hameau de Fouscaïs, la localisation précise de l'église et surtout de sa nécropole.

L'établissement antique a été prospecté et étudié au tout début de l'année 2008 et une notice détaillée a été transmise par courrier au Service régional de l'archéologie le 25 février 2008 (Mauné 2008). En 1998, à l'occasion du diagnostic effectué sur le tracé de l'autoroute A75, juste à l'est et plus au sud, sur le tènement de Grange Basse, F. Conche avait pu noter la présence, dans un certain nombre de tranchées mécaniques, de fossés, de mobilier céramique antique et de deux murs très





Fig. 14 – Localisation de l'établissement antique de Saint-Vincent à Clermont-l'Hérault : 1, zone d'habitat ; 2, probable chai vinicole ; 3, extension probable de l'établissement sous le poste EDF ; 4, chapelle et cimetière médiévaux détruits ; échelle : 1/3000<sup>e</sup> ; cliché : mairie de Clermont-l'Hérault, 1988 (DAO : S. Mauné, CNRS).

arasés (Conche 1998). À partir de ces informations, l'assise d'un petit établissement rural daté du Haut-Empire avait été restituée autour de ces lambeaux d'architecture, sur quelques centaines de mètres carrés (Pomarède *et al.* 2005, p. 85, fig. 62), mais n'apparaissait pas dans ce même ouvrage, sur la carte d'occupation du sol du secteur de la Quintarié (*ibid.*, fig. 25, p. 41).

En réalité, ces vestiges constituaient l'extrémité méridionale ou bien une annexe d'un très vaste établissement antique. Ce site couvre en effet une importante superficie (entre 2,25 ha et 3 ha ; fig. 14) et présente, *a priori*, toutes les caractéristiques d'une grande *villa* occupée sur la très longue durée dont d'autres exemples sont connus dans la moyenne vallée de l'Hérault. Toutefois, il n'a pas paru pertinent de classer, de prime abord, cet établissement dans cette catégorie<sup>19</sup>. D'abord parce qu'il tranche nettement, en termes de superficie, avec ce que nous connaissons dans ce secteur de la moyenne vallée de l'Hérault et surtout dans la mesure où il apparaît clairement qu'il avait probablement un lien avec la voie *Cessero-Luteva-Condatomagos-Segodunum* qui limite son extension vers l'est.

Les prospections de surface ont permis de ramasser un très abondant mobilier céramique et amphorique, des scories de fer attestant la présence d'une forge, ainsi que des éléments

de construction rattachables à des thermes, en particulier des grands fragments de blocs de grès ayant subi l'action du feu et des briques de pilettes d'hypocauste. Des fragments de meules ont été ramassés parmi lesquels un fragment caractéristique de *catillus* appartenant à un moulin à sang de type pompéien, originaire d'Orvieto.

Le site a également livré un nombre très élevé de monnaies que l'on peut estimer à plusieurs dizaines sur la foi de divers témoignages oraux recueillis en 2008 et 2009, ainsi que de nombreux petits objets en bronze ou en fer, deux fragments de statues en marbre, des éléments d'architecture et un fragment d'inscription sur plaque de marbre. Ces mobiliers ont été collectés, dans les années 1980, par les membres de la famille Verny Pradalié, propriétaire de la parcelle où se trouve la majeure partie des vestiges. L'inscription est malheureusement fragmentaire et ne présente que quatre lettres : [---]RISO[---]. Même si le fragment de texte renvoie très probablement à un anthroponyme — par exemple Cariso, Coriso ou bien encore Chirisophus — il n'est pas évident qu'il s'agisse d'une inscription funéraire, car, parmi le très abondant mobilier recueilli sur place, il n'y pas le moindre indice de tombes à incinération. Par ailleurs, ce fragment a été collecté dans un pierrier situé devant l'entrée du poste EDF, dans la partie la plus haute du site, donc la plus éloignée du tracé de la voie. L'argument n'est certes pas décisif, mais il faut en tenir compte car les tombes sont en général, dans ce type de contexte, installées le long des axes viaries.

La chronologie livrée par l'ensemble des mobiliers indique qu'il a été fondé aux alentours du changement d'ère et qu'il a perduré jusqu'au VI<sup>e</sup> s., sans rupture apparente. Une partie du site a probablement été détruite lors de la construction du poste

19. Pour la Narbonnaise, il apparaît de plus en plus clairement que, sur la seule foi des observations de surface, la distinction entre *villa* et agglomération est parfois délicate, et ne peut être validée que par la fouille extensive (encore que cela ne résolve pas tout) et qu'un certain nombre de fonctions pouvaient être remplies conjointement par ces deux types de site. Sur cette problématique, on se reportera au dossier collectif publié dans la *Revue Archéologique de Narbonnaise* (Garmy, Leveau dir. 2002) ainsi qu'aux *Actes du colloque AGER*, organisé en 2007 à Toulouse (Leveau *et al.* dir. 2009).

EDF et l'on observe, à l'est de celle-ci, la présence de probables vestiges de chai(s) vinicole(s), marquée par des fragments de *dolia* associés à des éclats de calcaire coquillier, répartis sur plusieurs centaines de mètres carrés.

Il est possible que le site de Saint-Vincent ait tiré une partie de son dynamisme, comme les établissements de la Quintarié et de Soumaltre, des activités liées à la présence de la voie romaine. Dès lors et au vu de sa taille et de sa longue durée d'occupation, il est légitime de s'interroger sur l'hypothèse d'un lieu d'étape participant à l'équipement de la voie, à partir de l'époque augustéenne et jusqu'à la fin de l'Antiquité. S'agit-il réellement d'un relais du *cursus publicus* ? d'un petit habitat groupé ou d'un établissement — de type domanial ? — proposant aux voyageurs et marchands un certain nombre de prestations de service et d'accueil ? Il est impossible, avec la documentation dont nous disposons, de le préciser. L'existence probable d'un espace de stockage vinicole, qui semble assez étendu, appuierait plutôt l'hypothèse d'un grand établissement rural à vocation multiple, tout comme la présence d'un fragment d'inscription et d'éléments de statues. Cependant, et cet argument ne doit pas être sous-estimé, la proximité immédiate de la voie semble aller à l'encontre de cette proposition<sup>20</sup>.

L'intérêt du site de Saint-Vincent dépasse par ailleurs le cadre chronologique que nous nous sommes fixé, car, à l'inverse de Soumaltre et de la Quintarié<sup>21</sup>, il reste occupé après le III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., jusqu'à l'extrême fin de l'Antiquité, ce qui trahit peut-être une fonction et/ou un statut spécifique. On ne perdra pas non plus de vue que les fonctions du site ont pu évoluer dans le temps et que son statut a pu donc se modifier pendant ces six siècles d'occupation. Enfin, même si, pour le Bas-Empire et l'Antiquité tardive, les données manquent encore pour cerner la nature des produits transportés sur la voie *Cessero/Segodunum*, on peut supposer que le commerce était encore actif durant cette période. S'il est probable que le volume global des échanges avait diminué, ce que tend à montrer l'abandon d'un certain nombre d'établissements mais aussi la forte diminution de la surface occupée par l'agglomération de Peyre-Plantade, l'existence de relais routiers était encore nécessaire et obligatoire.

20. Aucune *villa*, en Languedoc central, n'est établie contre le tracé de la voie Domitienne ou de la voie *Cessero/Segodunum*. En règle générale, elles sont installées à quelque distance des grands axes pour éviter les désagréments liés au passage des hommes, des troupeaux et des marchandises : voir à cet égard la position des *villae* de Vareilles et de Saint-Bézar. Pour la voie Domitienne (tronçon Montbazin-Cessero), voir Mauné 1998 et Lugand, Bermond dir. 2001, p. 95, fig. 23 ainsi que les notices des communes traversées par la Domitienne à l'ouest de Montpellier (Vial 2003). Pour le Lunellois, outre cette référence, voir en dernier lieu Buffat 2011, p. 99, fig. 72, qui montre la grande solitude de la voie Domitienne à l'ouest d'*Ambrussum* ; voir aussi *ibid.* p. 57, fig. 33, la zone de Beaucaire où les *villae* sont établies loin de cette voie. Columelle (*De l'agriculture*, I, 5) recommande par ailleurs d'éloigner de la route la *villa*, c'est-à-dire le centre domanial où sont concentrés à la fois la *pars urbana* et tout ou partie des infrastructures de production ou de rapport, ce qui répond peut-être à des préoccupations sécuritaires.

21. L'agglomération secondaire de Peyre-Plantade semble, quant à elle, se rétracter fortement dans le courant du III<sup>e</sup> s. puisque, dans l'emprise des fouilles de l'autoroute A75 effectuées en 1999-2000, seules quelques tombes à inhumation ont pu être mises en évidence. Plus récemment, en 2007, O. Ginouvez a pu toutefois mettre au jour, au lieu-dit l'Estagnola, sur les marges septentrionales de l'agglomération, des vestiges d'occupation de la fin de l'Antiquité et du haut Moyen Âge.

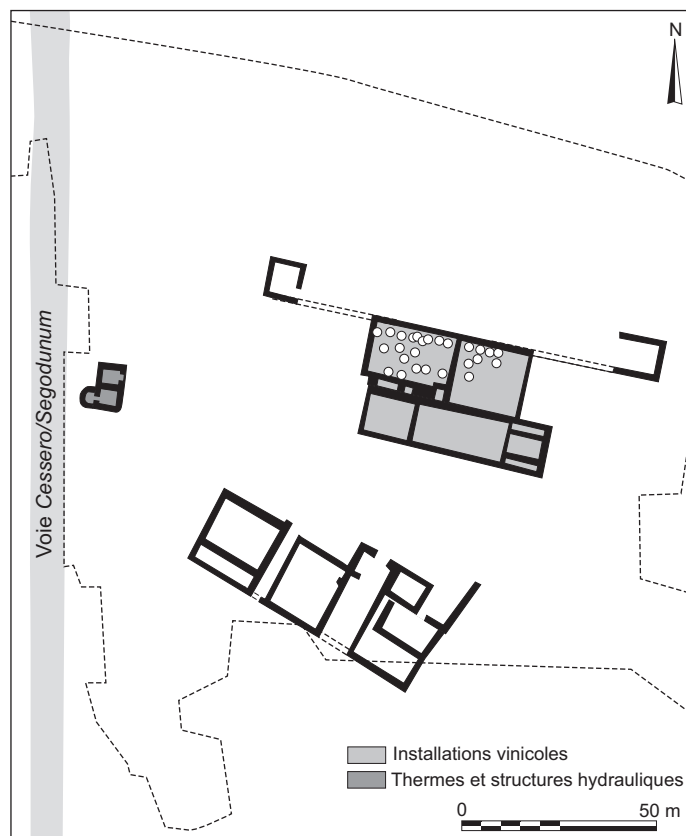


Fig. 15 – Plan de l'établissement de la Quintarié à Clermont-l'Hérault (d'après Pomarède et al. 2005).

Par ailleurs, à moins de 500 m au nord de Saint-Vincent, a été signalée, contre le tracé de la voie romaine, une occupation antique mal caractérisée (Schneider, Garcia 1998 p. 165) se trouvant immédiatement à l'est du hameau actuel de Fouscais. Les prospections menées pendant le mois de janvier 2016 ont montré que les artefacts antiques — exclusivement des fragments de *tegulae* et de *dolium* de petite taille, parfois roulés — se répartissaient en fait sur une ligne de 250 m de long et sur une largeur de 12 m à 15 m, avec un retour perpendiculaire, sur une cinquantaine de mètres et sur 10 m de large, visible jusqu'aux constructions du hameau actuel. Il est possible que ces éléments indiquent en fait le tracé précis de la voie antique — et probablement aussi d'un axe secondaire perpendiculaire — et, donc, la présence de niveaux de recharge et de remblais — qui se serait ainsi trouvée, dans ce secteur, sur le côté occidental de l'actuelle voie goudronnée RD 128.

## LA QUINTARIÉ (CLERMONT-L'HÉRAULT)

Fouillé lors des travaux de l'autoroute A75, l'établissement de la Quintarié (fig. 15) a fait l'objet d'une publication monographique dans laquelle a été proposée, à juste titre, l'hypothèse d'un site aux fonctions multiples, dont l'occupation aurait commencé dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. pour s'achever vers le milieu du II<sup>e</sup> s. au plus tard (Pomarède *et al.* 2005). Précisons-le d'emblée, cette chronologie nous semble à la fois trop contractée et surtout bien trop basse, du point de vue de son *terminus post quem*, par rapport à l'ensemble



du mobilier ramassé en prospection. Celui-ci indique en effet que le site a été créé aux alentours du changement d'ère <sup>22</sup>, ce que reconnaît lui-même implicitement H. Pomarède puisqu'il écrit qu'« il n'est pas exclu que l'occupation soit planifiée un peu plus tôt dans le 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. » (*Ibid.*, p. 32). D'autre part, l'orientation divergente des deux groupes de bâtiments nord et sud plaide aussi en faveur d'une chronologie plus longue que celle qui a été envisagée : il est probable que le plan général des constructions recouvre en réalité deux phases distinctes et cumulatives couvrant au moins un siècle et demi. À cause de l'arasement très prononcé du bâti et de la rareté des éléments chronologiques recueillis, il est toutefois difficile de proposer une chronologie relative argumentée. Peut-être faut-il supposer que les constructions méridionales ont précédé les bâtiments vinicoles selon un processus identique à celui mis en évidence à Soumaltre.

L'établissement est implanté le long de la voie *Cessero-Segodunum* qui semble limiter le développement des bâtiments vers l'ouest. Il est par ailleurs bordé au nord par un axe viaire secondaire et occupe donc un carrefour, conformément à ce qui avait été proposé lors de sa découverte, faite à la suite de travaux agricoles (Combarous 1961).

L'hypothèse de l'existence d'un relais routier à la Quintarié repose principalement sur la présence d'une petite construction thermale, installée en position isolée le long de la voie *Cessero-Segodunum*. Cet édifice présente un plan rectangulaire de 6,5 m × 3, 8 m et une surface utile de seulement 10 m<sup>2</sup>. Puissamment fondé, il est divisé en deux pièces presque égales, celle du sud étant complétée par une abside semi-circulaire. Au sud-est de cette construction se trouvent trois constructions alignées sur un même axe et qui présentent des modules assez proches. Le bâtiment A couvre 100 m<sup>2</sup> (10,5 m × 9,5 m) et comporte une galerie de façade orientée au sud. Le bâtiment B, séparé du précédent par un passage de 2 m de large, occupe une surface de 80 m<sup>2</sup>. Il est séparé du bâtiment C par un large passage (cour ?). Enfin, le dernier ensemble couvre 90 m<sup>2</sup> et comporte une cour.

Aucun élément matériel ne permet d'argumenter en faveur de constructions liées à l'accueil des voyageurs, mais il n'est pas certain, si l'on retient malgré tout l'hypothèse d'une fonction de service, que ces bâtiments aient été dès leur origine conçus pour cette destination, ce qui expliquerait ces plans peu discriminants, mais également leurs orientations divergentes. À Chameleux comme à Vervoz (voir *supra*), on observe, à l'inverse, que les trois bâtiments de chacun de ces établissements présentent la même orientation. Une dernière remarque enfin : si le mobilier amphorique est globalement peu important en volume (59 amphores), il a été observé un pourcentage d'amphores à huile assez élevé (27 %) et qui semble montrer une spécificité de cet établissement. Dans la *villa* de Vareilles, ce pourcentage est de seulement 11 % et il est de 14 % à Soumaltre (Mauné 2004).

22. Ce que montre notamment la présence en quantité des principaux fossiles directeurs de cette période : sigillée italique de la fin du règne d'Auguste, sigillée d'Aspiran et céramique à parois fines ; amphores Pascual 1 de Tarraconaise. Ce mobilier, inventorié en 1995, provient des ramassages du GREC, de la collection Gauthier et de nos propres prospections effectuées au milieu des années 1990. Parmi les bords de Dr. 20 recueillis lors de la fouille se trouvent également deux lèvres de Dr. 20b d'époque julio-claudienne.

## L'AGGLOMÉRATION DE PEYRE-PLANTADE (CLERMONT-L'HÉRAULT)

Cette agglomération d'origine protohistorique, située au carrefour de la voie *Cessero-Segodunum* et d'un axe est-ouest reliant le Montpelliérais à la vallée de l'Orb, dit aussi « de Nîmes à Vieille-Toulouse » (Combarous 1971, p. 79 et 89), occupe une surface maximale de 10 ha <sup>23</sup> et se déploie principalement sur la rive gauche de la rivière du Ronel, affluent de la Lergue. C'était, à l'époque tardo-républicaine, une place commerciale importante comme en témoigne l'abondance des amphores italiques Dr. 1a trouvées sur place, ce que pourrait aussi trahir son nom qui serait, d'après G. Combarous, *Gordiomagos* (Schneider, Rascalou 2002, p. 309) <sup>24</sup>. Pendant le Haut-Empire et jusqu'à la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s., cette agglomération secondaire de la petite cité latine de Lodève semble avoir connu un développement continu (Schneider, Rascalou 2002), lié à sa position de carrefour routier et à la production de grands draps de laine et de vin notamment.

Dans la partie centrale de l'emprise des fouilles préventives de l'autoroute A75 de l'année 2000 (fig. 16), qui ont concerné une partie de l'agglomération du Haut-Empire, sont apparus le long de la voie principale de 5-6 m de large, mise au jour lors de la fouille, les restes d'une construction se développant sur 37 m de longueur et sur une quinzaine de mètres de large. Ces vestiges occupent toute la largeur d'un îlot urbain limité au nord et au sud par deux rues secondaires ; ils ont été interprétés à juste titre comme étant ceux d'un lieu d'étape (Bermond, Pomarède 2002, p. 252 ; Pomarède *et al.* 2005, p. 56) malgré les doutes émis sur l'identification de cet axe avec le tracé de la voie *Cessero-Segodunum* (Pomarède, Thernot 2003, p. 111 et 117), en raison de la présence d'un mur (réellement antique ?) barrant l'itinéraire plus au sud. En effet, selon ces auteurs, il pourrait s'agir d'une voie excentrée vouée à la desserte des quartiers orientaux, mais, dans ce cas, on ne comprendrait pas très bien quelle aurait été l'utilité d'un lieu d'étape dans un secteur apparemment périphérique, sans lien avéré avec l'itinéraire principal passant plus à l'ouest et présentant une orientation proche ou similaire.

D'une surface totale de 550 m<sup>2</sup>, cet ensemble, construit vers le milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., est organisé autour d'une vaste cour, accessible depuis l'extérieur par une porte charretière de 2,60 m de large, encadrée de chaque côté par des pièces rectangulaires en enfilade. La dernière pièce orientale, construite dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s., abritait un foyer bâti et la fouille du niveau de circulation aurait livré des céramiques culinaires appuyant, selon les fouilleurs, l'hypothèse d'une cuisine.

Au fond de la cour est établie une construction de 100 m<sup>2</sup>, très arasée, divisée en deux parties égales. À l'ouest se trouve une grande pièce et à l'est une pièce installée en façade et deux petites pièces situées à l'arrière. Sur la face extérieure du mur pignon nord a été dégagée une évacuation des eaux, et il est possible, même si le fort arasement des vestiges ne permet pas de l'assurer formellement, que ces trois espaces aient constitué

23. Cette superficie est identique à celle de Vayssière et indique l'importance de ces agglomérations routières.

24. Ce toponyme est celui qui est associé à l'église Saint-Etienne au Moyen Âge. Cet édifice religieux est installé au pied de la pente occidentale de la colline qui, sur la rive droite du Ronel, domine l'agglomération antique.

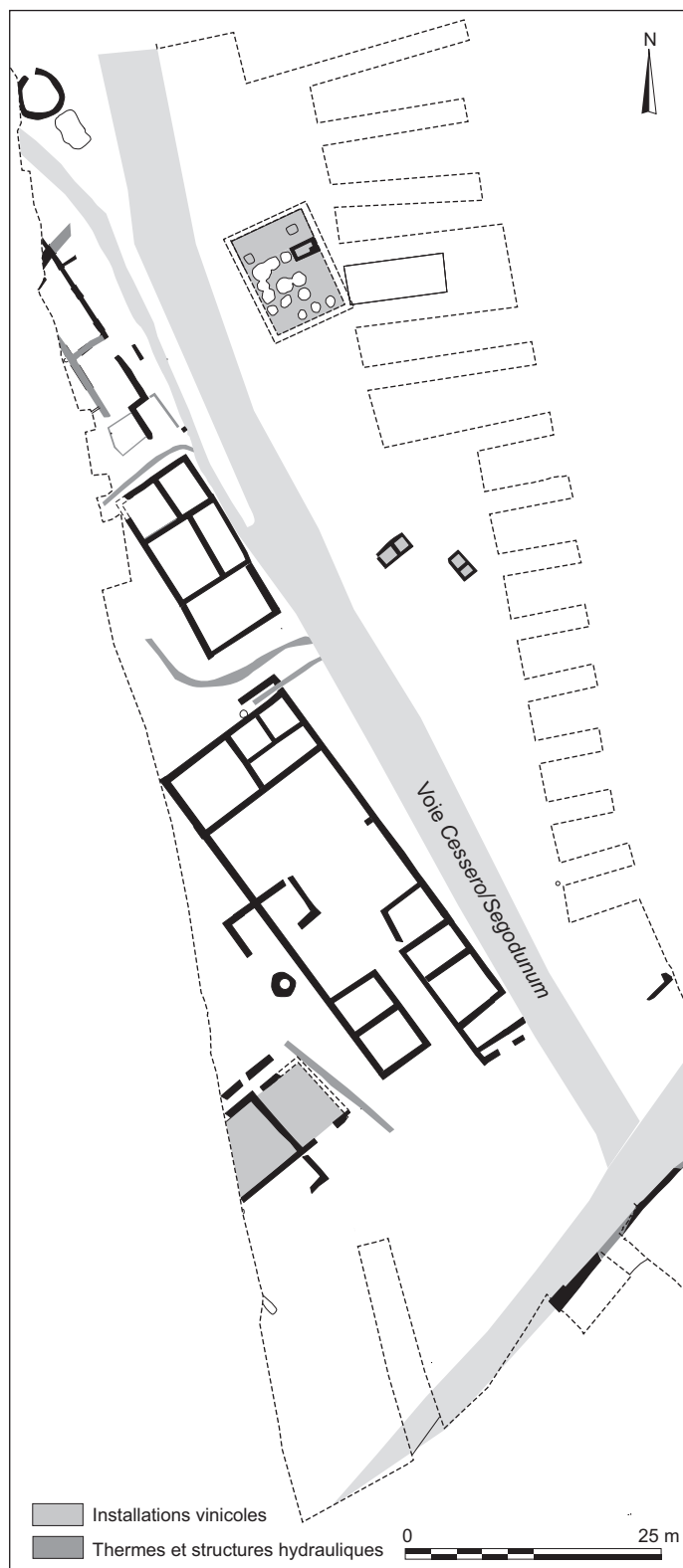


Fig. 16 – Plan du quartier oriental de l'agglomération secondaire de Peyre-Plantade à Clermont-l'Hérault (d'après Pomarède et al. 2005).

des thermes. En effet, cette disposition n'est pas sans rappeler celle du relais d'Anlier où des petits bains ont été construits lors d'une seconde phase, dans l'axe de l'entrée, au fond de la cour (Corbiau 2011, p. 112).

Le bâtiment de Peyre-Plantade présente des dimensions assez importantes et une organisation rigoureuse, offrant un

parallèle morphologique évident avec deux des trois auberges mises au jour par J.-L. Fiches et V. Mathieu à *Ambrussum* (Fiches, Mathieu 2002, p. 531-533 et p. 548-549).

## LA VALLÉE DE LA LERGUE

### L'ÉTABLISSEMENT DE CORNILS (LACOSTE)

Le site d'époque romaine de Cornils, à Lacoste, seulement connu par des prospections de surface, a été qualifié d'agglomération secondaire et occupe, en contrebas du relief du même nom et jusqu'à la rive droite de la Lergue, une surface d'environ 1,5 ha (Schneider, Garcia 1998 ; Garcia, Schneider 2002) (fig. 17). Il succède à un *oppidum* de l'âge du Fer et domine le cours de la Lergue, la rivière étant à cet endroit contrainte par des falaises d'une dizaine de mètres de haut. Celles-ci s'interrompent immédiatement à l'est du site. Cornils se trouve, par ailleurs, à seulement 2,8 km de Peyre-Plantade, dont le statut et la fonction d'agglomération secondaire des *Lutevani* ne sauraient être remis en question comme l'ont montré les fouilles préventives réalisées en 2000. Cette proximité semble suffire pour écarter l'hypothèse de l'existence d'une agglomération distincte de celle de Peyre-Plantade et possédant un territoire propre ; sans doute faut-il restituer ici un habitat groupé routier sans autonomie particulière.

On a considéré, depuis la proposition de G. Combar nous au début des années 1970 (Combar nous 1971), que son existence était liée au passage, dans la « Trouée de Rabieux, de la voie *Cessero-Segodunum*, celle-ci empruntant, jusqu'à Lodève, la rive droite de la Lergue. La présence d'un pont à une arche, le Pont de Nicot (fig. 18), enjambant un profond ravin, dans une zone escarpée, marquerait le passage de la voie dans ce secteur et corroborerait l'hypothèse d'une implantation de la voie en rive droite, mais, comme l'a souligné avec raison L. Schneider (Schneider, Garcia 1998, p. 84, 198 ; Garcia, Schneider 2002), sa datation antique n'est pas du tout assurée. En effet, la faible largeur de son tablier, environ 2,60 m, s'accorde assez mal avec le passage d'une voie antique aussi importante que celle reliant *Cessero* à *Luteva*, ce que confirment les mesures, toutes supérieures à 3,50 m, observées sur une série de ponts en pierre étudiée par J.-M. Mignon et J.-L. Paillet dans l'ouvrage récent consacré aux ponts routiers en Gaule romaine (Mignon, Paillet 2011). Afin d'en avoir le cœur net et parce que l'hypothèse proposée il y a maintenant plus de quinze ans du passage de la voie romaine par ce pont se devait d'être corroborée ou pas, nous avons avec Ch. Carrato et A. Rivalan, docteurs en archéologie de l'université de Paul-Valéry et grimpeurs chevronnés, organisé une mission d'étude qui a permis, en toute sécurité, de mesurer, d'observer et de photographier la culée ouest et l'arche du pont de Nicot, en mars 2016, depuis le fond du ravin. Ces observations ont été communiquées à J.-L. Paillet, architecte et ingénieur CNRS honoraire, qui a confirmé, pour cet ouvrage, une datation médiévale. Selon lui, « ce pont est correctement construit mais absolument pas avec des techniques d'appareillage antiques. Les joints ne sont pas sciés et aucun des blocs des piles et de l'arche, en calcaire coquillier, ne présente, comme sur ce type d'ouvrage, un parement avec cadre de ciselure périphérique et bossage. Le traitement des parements vus est très sommaire et

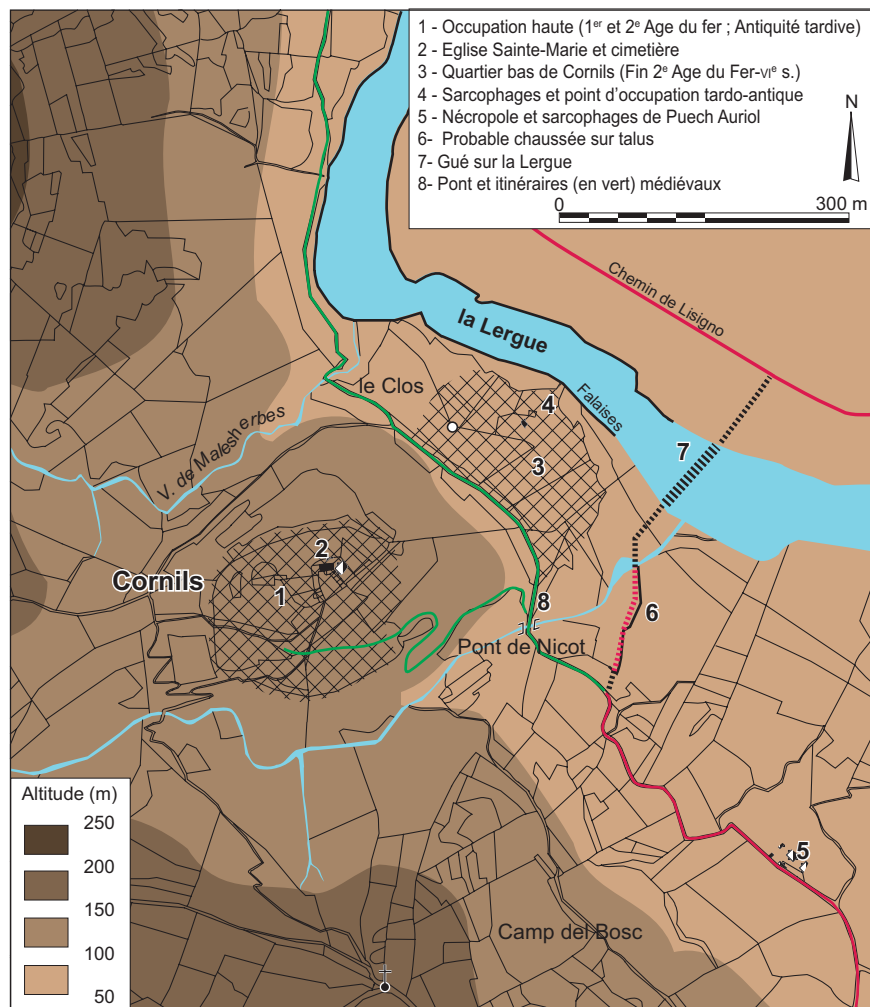


Fig. 17 – Plan général de l'établissement de Cornils (d'après Garcia, Schneider 2002 complété).

les joints sont approximatifs, même dans les parties de l'ouvrage n'ayant subi aucune détérioration ni dommage. Surtout, aucune assise débordante ni moulurée ne figure au sommet de la culée, au niveau de la naissance de l'arche, comme c'est souvent le cas dans les ouvrages antiques. De même, aucun claveau débordant, au niveau de la ligne des reins de l'arche, n'est prévu pour supporter le cintre pendant la construction. Enfin, le noyau de l'ouvrage n'est pas en blocage de maçonnerie antique, mais simplement exécuté avec de la terre ocre peut-être mélangée avec une très faible quantité de chaux. On peut également remarquer que plusieurs blocs des culées, qui supportent l'arche au-dessus du thalweg, présentent sur leur face de parement un trou de louve. Ce type de cavité se trouve toujours sur le lit d'attente des blocs. Cette observation implique que les blocs pourraient être antiques et donc en remploi et qu'ils ont pu être prélevés sur un monument plus ancien dont la localisation précise est impossible à déterminer et dont la nature même ne peut être définie. En effet, ils ont probablement été retaillés. Les mesures prises sur les 16 blocs formant les 4 assises inférieures de la culée occidentale de l'ouvrage permettent, par ailleurs, de déterminer que c'est l'empan et la coudée médiévale, diffusés en France par les moines de la région de Beaune, en Bourgogne, y compris en Provence et Languedoc, qui ont été utilisés. Le pont de Nicot serait donc, dans la mesure des connaissances actuelles, du XII<sup>e</sup> s. ou du XIII<sup>e</sup> s.

Cette chronologie est concordante avec celle de l'établissement, en 1138, par l'évêque de Lodève — *in ecclesiam beatae Mariae quae est in monte Cornelio* — d'une communauté de treize chanoines (Garcia, Schneider 2002, p. 303). Peut-être ce pont avait-il comme fonction de faciliter l'accès au site perché et marque-t-il la volonté de l'évêché d'aider cette communauté religieuse dans l'exploitation de ce terroir difficile.

Si, donc, cet ouvrage ne peut être mis en relation avec le passage en rive droite de la voie romaine, quel était l'itinéraire emprunté par celle-ci pour franchir la Lergue et passer en rive gauche ? Une première solution serait de considérer que la voie aurait rejoint la rive opposée par le gué situé à 800 m en aval de Cornils, à Saint-Pierre de Leneyrac (Schneider, Garcia 1998, p. 199), qui aurait été actif au Moyen Âge. L. Schneider, en 1998, ne tranchait pas en faveur de cet itinéraire ou bien de celui par le Pont de Nicot. Reconnaître l'existence d'une voie en rive gauche accessible par Leneyrac aurait en effet, *de facto*, fragilisé le statut d'agglomération routière de Cornils en l'isolant quelque peu.

En fait, une troisième solution est possible et permet de conserver l'hypothèse, que nous croyons juste, d'un établissement à vocation routière. Il est en effet envisageable qu'un gué (ou bien un pont ?) ait existé à la hauteur de Cornils puisque se trouve dans le lit de la Lergue, à 50 m en aval du site antique, un haut-fond qui permet de franchir la rivière à pied, en toutes saisons. C'est bien la présence de ce dernier





Fig. 18 – Vue du Pont de Nicot à Lacoste, prise de l'est (cliché : S. Mauné, CNRS).

qui pourrait expliquer, selon nous, la localisation de cette occupation de bas de pente, mais également la présence d'un *oppidum* protohistorique sur la colline de Cornils. On voit bien sur le terrain, en rive droite, une chaussée surélevée qui, depuis le tracé restitué de la voie romaine, dessine une sorte d'arc de cercle, d'une largeur de 4,50 m, jusqu'au lit du torrent, enjambé par le pont de Nicot, une cinquantaine de mètres en amont. Un sarcophage monolithe brisé est encore visible sur cette butte linéaire sans qu'il soit possible de déterminer s'il est en place ou bien s'il a été transporté ici. Il est possible que cette chaussée surélevée soit antique et marque l'accès de la voie romaine au gué. Une fois la rivière franchie, l'itinéraire se raccordait au « chemin du Lisigno », visible sur le cadastre napoléonien et qu'il faut selon nous identifier à la voie romaine.

Dans cette perspective, il est envisageable que le passage de Leneyrac puisse correspondre à un gué postérieur à la fin de l'Antiquité, qui aurait remplacé, pour des motifs qui nous échappent (modification du débit de la rivière ?), celui de Cornils, au point de causer, par modification du trafic routier, l'abandon de cette petite agglomération au VI<sup>e</sup> s. On tient peut-être là un argument convaincant pour expliquer cette désertion qui, jusqu'à présent, n'avait pas trouvé d'explication plausible.

Quoi qu'il en soit, le fait que la voie royale, puis la route nationale, et enfin la voie ferrée aient emprunté, chacune à leur époque, la rive gauche, suffit à mon sens pour ne pas écarter trop rapidement la solution d'un itinéraire sur cette dernière. Peut-être aussi convient-il de prendre en considération la position topographique de l'établissement antique de Pétout qui, assez curieusement, n'a jamais été associé au tracé de la voie antique alors que plusieurs arguments plaident en faveur de cette proposition.

## UN RELAIS À PÉTOUT (LE BOSCO) ?

Cet établissement se trouve sur la rive gauche de la Lergue, à 12 km au sud de Lodève et à 3,5 km de Cornils, au sud du hameau de Sallèles. Il est installé à proximité immédiate

du tracé supposé de la voie romaine qui serait recouverte en grande partie, jusqu'à Lodève, par la voie ferrée d'intérêt local de 1863, par la RN9 qui reprend le tracé de la voie royale ainsi que par l'autoroute A75. Révélé par des travaux agricoles, le site de Pétout a fait l'objet, en 1967, d'une fouille de sauvetage partielle menée par l'abbé E. Maistre (Schneider, Garcia 1998, p. 141-142). Il se trouvait sur la rive droite d'un petit ruisseau descendant du Puech de la Roque et dominait le tracé supposé de la voie romaine distante de 100 m. L'établissement antique captait, semble-t-il, les eaux de la source pérenne de la Fous qui alimente encore aujourd'hui un important réservoir. D'après les membres de la famille Delon, anciens propriétaires de la parcelle 883, occupée par l'établissement, celui-ci devait couvrir autour de 2 000 m<sup>2</sup>. Le site n'était pas visible au début de l'année 2015, car la parcelle était en friche agricole. On peut toutefois déterminer, grâce au mobilier résiduel présent au sein du dépotoir qui comblait les aménagements hydrauliques fouillés en 1967, que cet établissement a été fondé entre les années 10 et 40 apr. J.-C. On signalera notamment la présence d'un timbre sur *dolium* de Q. Iulius Pris(cus) provenant de l'atelier de Saint-Bézard à Aspiran (Mauné *et al.* 2006), de fragments de coupes Dr. 29a. antérieures aux années 40 et d'une estampille de Paterclus sur sigillée de la Graufesenque. Quant à sa période d'abandon, elle semble pouvoir être prudemment fixée avant la fin du II<sup>e</sup> s., mais il convient de rester prudent sur cette chronologie. Le comblement des infrastructures hydrauliques qui vont à présent être décrites ne signifie pas, en effet, que le site ait été totalement abandonné à cette époque et il convient de garder à l'esprit le cas emblématique de l'abreuvoir de Soumaltre.

La fouille de 1967 a permis de dégager les vestiges d'un système hydraulique linéaire de grande ampleur (fig. 19) associant, sur 35 m de long, un petit bassin de décantation trapézoïdal de 3 m × 1,10 m sur 1,50 m de profondeur, une grande citerne de 13 m × 1,45 m × 1,30 m de profondeur minimale, et un long couloir de 15,90 m de long et de 1,30 m de large. Cet ensemble aurait été construit en une seule fois, mais sa fonction précise reste à établir, aucun parallèle n'ayant pu encore être proposé : installation liée au lavage de minerais ou au traitement de la laine ? bassin d'agrément placé dans l'axe d'une cour ? dispositif destiné au bétail ? Le caractère trop restreint de la fouille ne permet pas de trancher, mais le fait le plus intéressant pour nous est qu'il ait été comblé par un volumineux dépotoir domestique, comportant les restes d'environ 450 vases et amphores<sup>25</sup>. L'analyse de cet ensemble peut, en effet, apporter quelques éclairages sur la fonction et la nature de l'établissement.

Initialement fixée à l'époque flavienne et au début du III<sup>e</sup> s., grâce notamment à l'assemblage typologique des sigillées et aux informations livrées par un catalogue de 35 estampilles<sup>26</sup>, la chronologie de ce dépotoir peut désormais être fixée, grâce aux progrès céramologiques de ces quinze dernières années,

25. Cet ensemble a bénéficié d'un inventaire préliminaire et de dessins réalisés par P.-Y. Genty qui nous a transmis ce dossier avant son décès en 2005, afin d'en assurer la publication.

26. Deux études ont été publiées : Dedet 1974 pour les timbres (dont les datations doivent être revues à partir de Genin 2007) et Dedet *et al.* 1975 pour les marques intradécoratives de C(aius) Cingius Senovir.





Fig. 19 – Vue prise du nord du bassin et de la citerne de l'établissement de Pétout (Le Bosc) (cliché : E. Maistre).

entre la charnière des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. et les années 170-180 apr. J.-C. Cet ensemble qui semble s'être constitué progressivement, sur au moins un demi-siècle, comprend en effet des vases en sigillée claire B, des sigillées claires A, de la céramique africaine de cuisine et des vases à engobe blanc du Massif central qui caractérisent un faciès déjà bien avancé dans le second siècle.

Parmi les céramiques, la sigillée sud-gauloise occupe une place prépondérante, supérieure à 50 % du total des vases ; elle fournit essentiellement des bols, des coupelles et des coupes. Ce lot est dominé par les coupes moulées Drag. 37, les bols Drag. 27, les assiettes Drag. 18/31 auxquels s'ajoutent des tasses Drag. 33 et des bols Drag. 44. Les céramiques à pâte claire sont essentiellement représentées par des cruches à col étroit destinées au service. Une importante série de gobelets ovoïdes à parois fines, à décor de guillochis, d'origine millavoise est également associée à ce lot : elle confirme la place occupée, dans ce dépotoir, par la vaisselle de table et en particulier par les vases à boire. On remarque *a contrario* la place mineure occupée par la vaisselle réfractaire, destinée à la cuisson. Ce faciès très particulier n'est pas sans rappeler celui du dépotoir 9003 de Soumaltre, venu combler, au milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., l'abreuvoir de l'auberge. Il caractérise une consommation, massive et étalée dans le temps, de céramiques de service et de table.

Un faciès identique a également été mis en évidence à las Sedes (Peyrestortes, Pyrénées-Orientales) où un imposant

dépotoir de vaisselles d'époque flavienne<sup>27</sup> comblant une grande citerne a permis d'interpréter cet établissement comme un lieu d'étape, établi contre une voie secondaire du réseau routier antique (résumé dans Kotarba *et al.* 2007, p. 502-505). Au sein de cet ensemble, c'est en fait la présence d'une exceptionnelle série de 138 graffites sur vaisselle à boire ou de présentation, livrant 44 anthroponymes complets, qui autorise cette conclusion. Les lectures de G. Claustres (Claustres 1958) puis de J. Abelanet (Abelanet 1997), complétées et corrigées pour certains d'entre elles par A. Rousselle (Rousselle 2004), ont en effet mis en évidence un certain nombre de noms simples, pouvant être ceux du personnel de l'établissement, ainsi que diverses formules en relation avec la boisson — par exemple : *bibe serve non vaco tibi* — ou destinées à empêcher le vol des vases de service : *Tiburtini sum fur cave malum* ; *Agtinis sum fur cav(e) malu(m)*. Elles ont surtout permis de lire un texte sur deux lignes, livrant vraisemblablement le nom de l'auberge et qui constitue l'élément le plus remarquable de cet ensemble tout à fait unique. Une grande cruche à embouchure trilobée<sup>28</sup> porte, en effet, le texte « *Ad duos pavones copia/[...]ca et sofoscataplasmorum* » qu'A. Rousselle traduit ainsi : « Aux deux paons, l'abondance de cataplasmes réchauffe les sages ». Il est probable, selon elle, que les deux paons affrontés se trouvant sous ce texte et encadrant ce qui ressemble à un grand récipient<sup>29</sup>, renvoient en fait à l'enseigne de cet établissement, ce qui semble tout à fait plausible. Le paon, en effet, oiseau consacré à Junon<sup>30</sup>, était depuis la fin de l'époque tardorépublicaine un plat gastronomique recherché (Apicius, *L'Art culinaire*, II, 26) et pouvait, à ce titre, servir d'enseigne à un établissement accueillant les voyageurs.

À Pétout, seuls trois graffites — deux anthroponymes et les initiales ou le chiffre CV — ont été observés, mais il faut aussi signaler, dans le lot de céramique, un objet particulièrement intéressant. Un encrier/*atramentarium* en sigillée de type Ritterling 13/Hermet 18 a, en effet, été identifié et il s'agit d'une pièce très rare, qui renvoie bien évidemment à la pratique de l'écriture, dont le seul autre exemplaire connu dans la vallée de l'Hérault a été trouvé à Soumaltre, dans le fossé bordant la voie du côté de l'atelier de potiers (Mauné 1998, p. 312)<sup>31</sup>.

27. Cet ensemble a été fouillé dans les années 1950 et les graffites présentés ci-dessous ont été publiés par G. Claustres dans *Gallia* dès 1958, mais on ne dispose à ce jour d'aucun inventaire exhaustif ni d'aucune étude raisonnée le concernant. On sait juste qu'il rassemble plusieurs milliers de vases ; à titre indicatif, il a livré plus de 50 estampilles sur sigillée de la Graufesenque.

28. Et non pas une grande coupe ou plat à décor incisé comme mentionné dans la notice de la *Carte archéologique de la Gaule des Pyrénées-Orientales* (Kotarba *et al.* 2007, p. 505). La lecture de ce texte difficile par G. Claustres est fautive (Claustres 1958, p. 51) et a été revue par A. Rousselle.

29. G. Claustres y voit un canthare, mais rien dans la morphologie de la forme représentée n'évoque un tel vase.

30. À droite des deux paons affrontés encadrant ce qui ressemble à un grand récipient, se trouve une roue qu'il faut peut-être rapprocher de la mention de « la queue étoilée de l'oiseau de Junon » (Ovide, *Les Métamorphoses*, I, 713-723), à moins qu'elle ne représente le soleil, symbole apotropaïque par excellence. A. Rousselle propose plus prosaïquement d'y reconnaître un pain découpé en huit parts et évoque le caractère comestible des paons et du pain pour expliquer leur association sur ce support.

31. Deux autres encriers, mais en bronze, ont été trouvés dans la vallée de l'Hérault et sur ses marges ; ils proviennent des *villae* de la Vérune à Neffiès et d'Amilhac à Servian (Depeyrot *et al.* 1986).

Enfin, s'ajoute à ce lot de céramiques un ensemble de petits objets métalliques comprenant en particulier trois pendants de harnais en bronze caractéristiques de pièces d'harnachement équestre ainsi que sept fibules. Des pièces similaires ont été mises au jour à Soumaltre ainsi qu'à Saint-Bézard.

Le lot d'amphores de Pétout (fig. 20 et 21) permet également de s'interroger sur la nature et la fonction de l'établissement et il est utile d'y consacrer un bref développement. L'état de conservation remarquable de cet ensemble de 54 individus est à relever puisque pas moins de quatre amphores sont presque complètes, ce qui est très rare en contexte terrestre ; par ailleurs, on dispose aussi de nombreux cols complets. L'assemblage de ce lot révèle un certain nombre de particularités sur lesquelles il est utile de s'attarder.

On compte, parmi les amphores vinaires, seize exemplaires de Gauloise 1 à pâte calcaire (fig. 20, n<sup>os</sup> 1 à 12 et non ill.), originaires de la moyenne vallée de l'Hérault où sont connus plusieurs ateliers ayant produit ce type de conteneur (Mauné 2013), essentiellement destiné à la vente locale ou régionale (Laubenheimer 1989). Onze Gauloises 4 (fig. 20, n<sup>os</sup> 13 à 17 et non ill.), dont l'une est presque complète, sont attestées. Elles sont ici en sous-effectif par rapport aux Gauloises 1, ce qui ne surprend guère dans la mesure où ce type d'amphore, abondamment produit dans la moyenne vallée de l'Hérault, est relativement peu diffusé vers le Massif central (Bigot 2011). Il s'agit, en effet, d'une amphore essentiellement destinée au commerce méditerranéen (en dernier lieu, Laubenheimer, Schmitt 2009). Une Gauloise 5 isolée complète ce lot de 27 amphores et pourrait provenir de l'atelier de Contours à Saint-Pargoire où un bord similaire a été découvert lors de la fouille de 2004. Ce lot régional, qui constitue plus de la moitié des amphores mises au jour et la presque totalité du groupe des amphores à vin, est complété par une Dr. 2-4 italique, qui pourrait avoir contenu un vin de qualité supérieure, ainsi que par une amphore orientale, probablement crétoise ou rhodienne. Des amphores de même provenance ont été identifiées par P. Rascalou à Soumaltre ainsi que sur le *forum* de l'agglomération du *Castellas* à Murviel-lès-Montpellier où elles sont très abondantes dans un contexte de la première moitié du II<sup>e</sup> s. (22 exemplaires ; Boisson 2014, p. 26 et 97-100) et trahissent une consommation spécifique de vin<sup>32</sup>.

Un lot de quinze amphores à huile Dr. 20 (fig. 21, n<sup>os</sup> 1 à 10 et non ill.), malheureusement très fragmentées, complète l'ensemble. Les bords présentent une bonne homogénéité typologique qui permet, à partir des données d'Augst publiées par S. Martin-Kilcher, de les rattacher à une période comprise entre la fin du I<sup>er</sup> s. et le troisième quart du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Cinq timbres sur anse (Rouquette 1972) apportent également des informations chronologiques qui confirment cette datation. Le poids des amphores à huile dans cet ensemble est remarquable (presque 30 %) et permet une nouvelle fois de s'interroger sur la constitution de ce dépotoir. On ne dispose malheureusement pas de chiffres pour les amphores du dépotoir de Peyrestortes, mais on sait tout de même que quatre estampilles sur Dr. 20 y ont été

mises au jour, ce qui renvoie également à la présence d'un lot de conteneurs du bassin du Guadalquivir sans doute élevé<sup>33</sup>.

Après le vin et l'huile, les saumures et sauces de poisson (cinq exemplaires) ; elles sont ici conditionnées dans plusieurs amphores originaires du sud de la Bétique (baie de Cadix) où sont connus de nombreux ateliers (Garcia Vargas 1998 ; Etienne, Mayet 2002). On compte quatre amphores Dr7-11, dont deux exemplaires quasi complets<sup>34</sup> (fig. 21, n<sup>os</sup> 11 et 12) et une amphore à panse fusiforme, se rétrécissant à la base et surmontée d'un col très haut équipé d'une lèvre déversée, également presque complète. Il pourrait s'agir d'une forme hybride, proche de la Dr. 17 (fig. 21, n<sup>o</sup> 13).

Cet important lot d'amphores comporte un nombre très inhabituel d'amphores à huile Dr. 20 qui, avec quinze exemplaires, représentent un tiers des conteneurs. Les saumures et sauces de poisson sont également bien attestées puisque pas moins de cinq amphores de la baie de Cadix sont présentes. À elles seules, les amphores de Bétique représentent donc 37 % du stock d'amphores, ce qui constitue un élément de réflexion intéressant. Les recherches menées depuis les années 1990 sur les amphores d'époque romaine dans la moyenne vallée de l'Hérault font en effet apparaître la rareté relative des conteneurs à saumures et, dans une moindre mesure à huile, sur les simples établissements ruraux et *villae*. Bien que toujours présentes, elles ne sont souvent représentées que par un ou deux exemplaires isolés. Elles sont en revanche, à l'image de l'ensemble 9003 de la ferme-auberge de Soumaltre à Aspiran (Genin, Rascalou 2004 ; Mauné 2004), bien plus abondantes en pourcentage dans les agglomérations et les établissements routiers où la demande et les volumes consommés étaient plus importants. Le cas de la Quintarié où a été observée une surabondance des Dr. 20 nous semble également très révélateur.

Fréquentées par une population nombreuse et cosmopolite, les établissements routiers devaient en effet offrir aux voyageurs et commerçants les mets et produits consommés partout dans l'Empire, en particulier dans les villes, et qui constituaient les bases d'une alimentation variée. Cette remarque ne saurait toutefois expliquer, à elle seule, la place très importante occupée à Pétout par les Dr. 20, car, avec des capacités très importantes, de l'ordre de 55 à 90 litres (Etienne, Mayet 2004, p. 54-55), ces amphores mettaient à disposition des consommateurs des quantités d'huile très importantes. On peut éventuellement supposer un fractionnement d'une partie de cette huile dans des récipients moins encombrants pour la vente aux établissements ruraux et *villae* de la vallée de la Lergue. Nous savons, en effet, qu'en Lodévois, comme en Biterrois, la culture de l'olivier était très marginale et que les données archéologiques tangibles concernant une production d'huile locale pendant le Haut-Empire font totalement défaut. Cette situation explique bien évidemment l'omniprésence des Dr. 20 de Bétique dans cette zone de Narbonnaise.

Quoi qu'il en soit, que la présence des amphores à Pétout soit consécutive à des bris liés au transport ou au transvasement du vin, de l'huile ou des sauces de poisson dans des conteneurs

32. C'est dans ce même secteur, à environ 50 m au nord, qu'a été localisée, grâce à l'étude d'un volumineux dépotoir, une *taberna* datée du second quart du II<sup>e</sup> s. (Barberan *et al.* 2012).

33. À Murviel, A. Boisson a comptabilisé 15 timbres pour 41 amphores Dr. 20, mais certains sont datés de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et sont donc en position résiduelle.

34. Il s'agit de la variante 9/11 B définie par K. Quillon dans sa thèse (Quillon 2016).

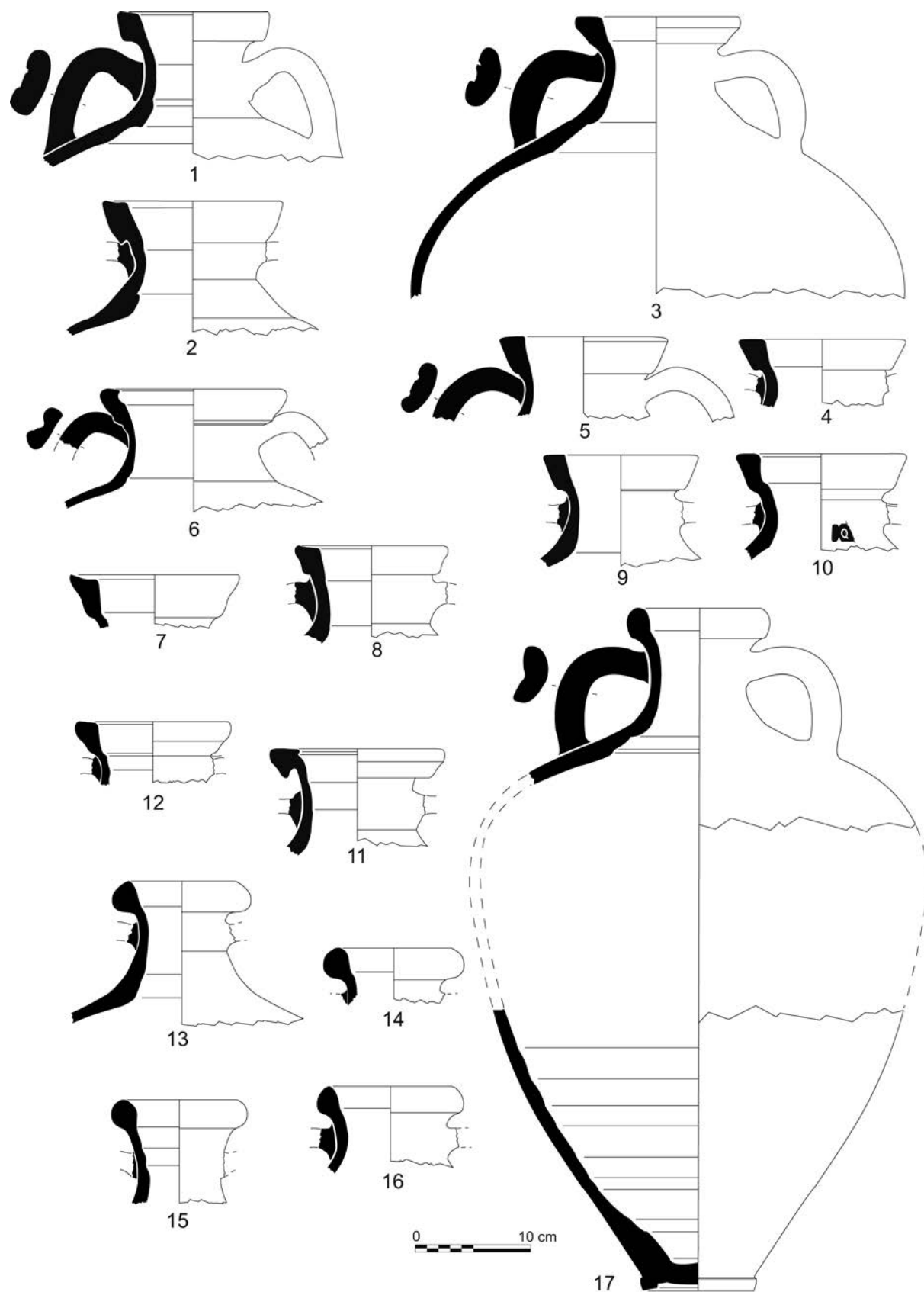


Fig. 20 – Les amphores gauloises de l'établissement de Pétout (Le Bosc, Hérault) (dessins : P.-Y. Genty, DAO : P. Delcros).

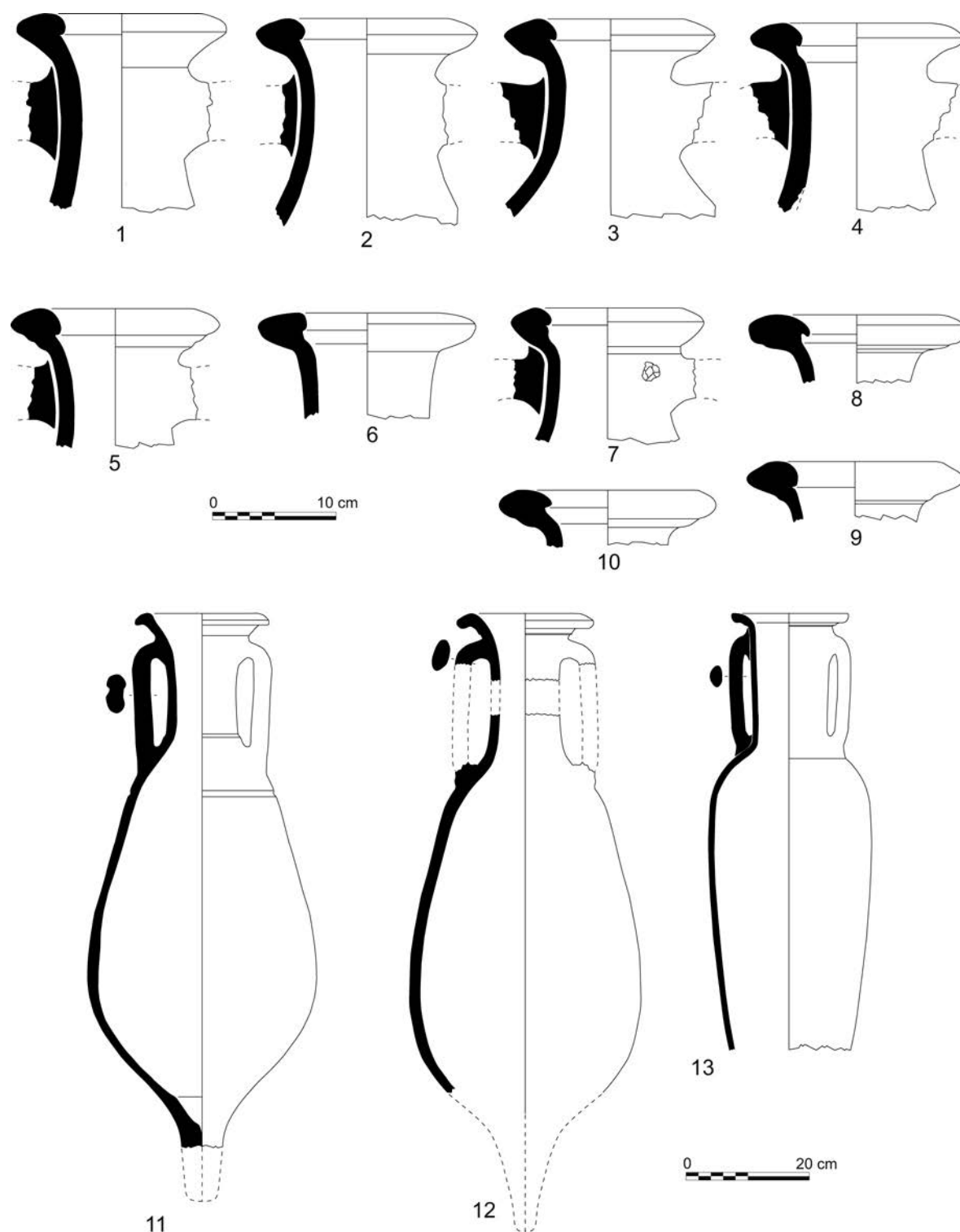


Fig. 21 – Les amphores hispaniques de l'établissement de Pétout (Le Bosc, Hérault) (dessins : P.-Y. Genty, DAO : P. Delcros).



mieux adaptés au transport terrestre n'a pas grande importance pour nous. Leur concentration en ce lieu est surtout significative d'une fonction spécifique de cet établissement, très probablement liée à la proximité immédiate de la voie romaine.

\*  
\* \*

Il existait dans une zone qui s'étend sur une quinzaine de kilomètres, le long de la voie *Cessero-Segodunum*, au nord et au sud de l'agglomération routière de Peyre-Plantade, des établissements dont certains, fouillés, présentent des équipements liés à l'accueil des voyageurs. Leur présence est évidemment la conséquence directe de l'intensité du trafic marchand qui existait dans cette zone, entre la partie centrale de la province de Narbonnaise, ouverte sur la Méditerranée, et l'extrémité sud-orientale de l'Aquitaine, riche en ressources agricoles, forestières et minières.

On peut penser, fort logiquement, que la position topographique de ces établissements était liée à la volonté de particuliers de capter, au détriment des propriétaires des infrastructures d'accueil installées dans cette petite bourgade lodévoise, une partie du trafic des voyageurs et des commerçants. Les établissements situés au nord étaient probablement fréquentés par les voyageurs venant de Lodève et de la cité des Rutènes ; ceux du sud offraient leurs services à ceux qui, depuis *Cessero*, remontaient en direction du nord. Peut-être que des voies de contournement de l'agglomération existaient et évitaient l'encombrement des axes principaux. Dans l'agglomération même de Peyre-Plantade se trouvaient aussi des lieux d'étape, mais l'on peut supposer qu'ils étaient surtout destinés à l'accueil des simples voyageurs ou bien des marchands devant résider sur place pour affaire. Enfin, il convient de ne pas négliger le réseau routier secondaire qui, à partir de la voie *Cessero/Segodunum*, irriguait les territoires environnants. L'exemple emblématique de Peyrestortes est là pour nous rappeler que des établissements de bord de voie étaient aussi associés à ce type de réseau qui reste très mal connu. Leur présence indique, en filigrane, la vitalité des échanges locaux ou régionaux souvent difficiles à percevoir et à évaluer.

L'importance de la poix dans l'économie vinicole de la Narbonnaise a été récemment soulignée (Mauné, Trintignac 2011) ce qui a notamment permis d'insister sur l'intensité des échanges que ne devait pas manquer d'entraîner le transport, depuis la zone orientale de la province d'Aquitaine (cités des Rutènes et des Gabales), de quantités très importantes de goudron végétal. Cette matière première, indispensable au développement de la viticulture, transitait par *Condatomagos* dont l'importance économique et commerciale a été bien mise en relief par les synthèses récentes qui lui ont été consacrées par M. Genin et D. Schaad. Cependant, elle n'était pas, loin s'en faut, la seule marchandise qui était chargée sur les convois de mules et les chariots qui prenaient la direction du sud. Caisses de céramiques fines et communes, produits alimentaires (charcuterie, fromages), draps de laine, fer et autres métaux, pierre ornementale (schiste ardoisier) étaient largement exportés en Narbonnaise centrale et les convois marchands qui déchargeaient leurs marchandises entre Lodève, Peyre-Plantade et jusqu'à *Cessero* ne remontaient pas à vide. Pour

qu'un commerce soit rentable en terme de coût de transport, il est en effet nécessaire de disposer d'un fret de retour commercialisable.

Parmi les produits pondéreux qui prenaient la route du nord, les amphores méditerranéennes, et en particulier les lourdes Dr. 20 mais aussi les Gauloises I locales, constituaient sans nul doute la partie la plus volumineuse de ce fret de retour. Les amphores sont en effet nombreuses à *Condatomagos* ainsi qu'à *Segodunum* et présentent une grande diversité de contenu et de provenance (Bigot 2014). Il faut donc imaginer qu'une partie des établissements de bord de route, située le long de la voie romaine, servait à la fois de point d'échange et de transit, mais aussi de point de rupture de charge, et offrait aux marchands et transporteurs les infrastructures nécessaires à des haltes obligatoires et plus ou moins longues. La position de la Quintarié à un carrefour de deux voies paraît à cet égard assez significative. À partir de ces lieux d'étape, les marchands ambulants pouvaient ainsi, par le réseau secondaire, se déplacer à travers les campagnes ou bien rejoindre des agglomérations secondaires situées loin des itinéraires principaux. Au sein de ces activités commerciales, il convient de ne pas oublier le sel, dont le conditionnement en matériaux périssables nous échappe totalement mais dont le volume devait être important, les tissus ainsi que la vaisselle de table — essentiellement de la céramique à parois fines mais aussi la vaisselle en verre (par ex. : Brochot 2015) — et les produits manufacturés à haute valeur ajoutée : objets de parure, coffrets, etc.

Enfin, il importe de ne pas négliger l'importance du transit des troupeaux qui nécessitait de vastes aires de pacage<sup>35</sup>, forcément rejetées loin de l'agglomération sur des terrains de faible valeur, ainsi qu'un approvisionnement en eau important. La présence, à Pétout, d'une citerne à eau alimentée par une source pouvait ainsi répondre aux besoins des bêtes de somme comme aux troupeaux qui devaient également emprunter la voie romaine à destination des boucheries des grandes agglomérations de Narbonnaise ou bien faire la transhumance, à propos de laquelle on ne sait toutefois pas grand-chose (Renaud 2014, p. 327). On mettra bien évidemment cette hypothèse en perspective avec la découverte, faite à Soumaltre, d'une fontaine abreuvoir (Thernot, Bel, Mauné dir. 2004). On rappellera aussi la présence de cuves alimentées par des canalisations sous pression à Saint-Bézar. Pour Peyre-Plantade, H. Pomarède a signalé, dans la partie méridionale des fouilles, la présence de mares qu'il interprète comme autant de points d'eau. Il est possible qu'elles aient également fonctionné avec des aires de pacage. Peut-être existait-il aussi une réglementation fixant les heures d'accès à la traversée de l'agglomération — ce qui entraînerait *de facto* l'existence de structures d'accueil desdits troupeaux — ou imposant à ces derniers un itinéraire de contournement. On rappellera ici que la moyenne vallée de l'Hérault a toujours constitué un territoire de passage pour les troupeaux d'ovins qui rejoignaient, à la belle saison, l'arrière-pays. J. Combes a d'ailleurs souligné, dans un article consacré aux « Aspects économiques et sociaux du Pézenas médiéval », qu'une délibération municipale du 5 août 1487 interdisait aux troupeaux transhumants la traversée de la ville (Combes 1976,

35. Celles-ci pouvaient aussi être utilisées par les dizaines ou les centaines de mules qui devaient emprunter, en convoi, la voie *Cessero-Segodunum*.

p. 25, n. 133). De tels règlements, mais concernant les véhicules, existaient dans l'Antiquité, et Ph. Leveau a récemment insisté sur le rôle des structures d'accueil des voyageurs situées à la périphérie des villes, répondant selon lui à « une logique de circulation : on s'arrête à l'entrée d'une ville ou on la contourne mais l'on évite de la traverser quand on y vient avec un véhicule, comme il est [par exemple] prescrit sur l'inscription du *campus pecuarius* d'Aix-les-Bains » (Leveau 2014b, p. 16 ; voir aussi sur cette question, Gros 2008a). Quelques lignes plus loin, il rappelle l'hypothèse que P. Salama a émise au sujet de Timgad, concernant l'existence de véritables « zones d'attente ». Il serait étonnant que de telles dispositions n'aient pas également concerné les troupeaux de plusieurs dizaines ou centaines de têtes qui ne manquaient pas d'emprunter le réseau routier. Sans doute existait-il des réglementations spécifiques dans toutes les cités concernées par de tels mouvements.

La fonction des établissements de bord de route que nous avons examinés a pu évoluer dans le temps, s'adaptant aux mouvements socio-économiques qui pendant plusieurs siècles ont touché la Gaule Narbonnaise, mais découlant aussi des choix et orientations économiques de leurs propriétaires successifs. C'est ce que semble montrer l'exemple de Soumaltre, mais nous manquons de données et de recul pour réellement apprécier ce phénomène à un niveau plus large. La comparaison des plans de deux des établissements fouillés — Soumaltre et Peyre-Plantade — avec d'autres installations de bord de voie de Narbonnaise, de Gaule Belgique et de Pannonie, semble indiquer que parmi ces lieux d'étape certains auraient été spécifiquement construits pour répondre aux exigences d'une activité spécialisée d'accueil des voyageurs. C'est ce que semble montrer l'existence d'un plan stéréotypé associant dans un rectangle plus ou moins allongé, porche d'entrée, cour, et constructions périphériques à l'intérieur de celle-ci. C'est probablement dans cette série d'établissements qu'il faut chercher les relais officiels, comme nous le montrent les exemples d'*Ambrussum* et de la Molère/*mutatio Vanesia*, sans qu'il faille pour autant généraliser cette interprétation à l'ensemble. Rien en effet n'interdisait *a priori* à des propriétaires privés de construire des bâtiments adoptant la même organisation, ce plan étant en effet d'une grande fonctionnalité. Dans le même ordre d'idée, il semble évident de considérer qu'un établissement ne présentant pas ce type

de plan puisse, comme La Quintarié, avoir eu une fonction de lieu d'étape. Le choix d'un plan non stéréotypé pourrait alors indiquer que le fondateur de l'établissement ne considérait pas les revenus tirés du trafic de la voie comme essentiels et que d'autres productions, en particulier agricoles, auraient, en toute logique, conditionné l'organisation et l'agencement des bâtiments. Nous sommes en réalité confrontés, ici, à un système à la fois souple et complexe, évoluant dans le temps, marqué du sceau du pragmatisme économique et par la recherche de l'optimisation des revenus, qu'ils soient agricoles, artisanaux ou liés à des activités de service. De plus, le destin de chaque établissement est original dans sa genèse, sa vie et son abandon, même s'il s'insère dans des mouvements plus amples, liés à la conjoncture économique générale.

En définitive, l'intérêt de l'étude des établissements de bord de voie de la moyenne vallée de l'Hérault est bien de nous faire pénétrer dans un système économique micro-régional original dont le développement est lié à la conjonction de deux principaux facteurs : présence d'une voie nord-sud interprovinciale permettant de relier le littoral méditerranéen au sud du Massif central ; complémentarité économique de ces zones, notamment autour des productions de poix et de vin. L'abandon, dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s., des établissements de Soumaltre, de la Quintarié, et peut-être de Pétout, ainsi que la rétraction voire la disparition en tant qu'agglomération de Peyre-Plantade ont-ils un lien avec la baisse probable des volumes de marchandises commercialisées par la voie *Cessero-Segodunum*, après le déclin du complexe de la Graufesenque ? Comment doit-on interpréter le maintien en place des établissements de Saint-Vincent et de Cornils ? Avaient-ils gardé leur fonction supposée de relais routier ? Il est encore difficile de répondre à ces questions. La vie économique de cette petite région à partir de la fin du Haut-Empire reste encore trop mal perçue même si, concernant par exemple la production de céramiques fines et communes à la Quintarié ainsi qu'à la Madeleine (Pomarèdes *et al.* 2008), il semble bien que la présence de la voie *Cessero-Segodunum* ait pu favoriser la création de ces deux ateliers à la fin de l'Antiquité. Quoi qu'il en soit, sans doute faut-il considérer, à titre d'hypothèse de travail, que les modifications observées sont tout de même révélatrices de profondes mutations ayant touché le système de production et la structure des échanges.